

ENSEIGNEMENTS DE

LA CONCERTATION

Liffré = Cormier
COMMUNAUTÉ



1

Préambule 	Page 6
-------------------------	---------------

Les maîtres d'ouvrage	7
Liffré-Cormier Communauté	7
La société Bridor	7

La démarche de concertation 	Page 8
---	---------------

1 - Contexte politique	8
2 - Rappel des caractéristiques des 2 projets	8
2.1- Déclaration de projet en vue de l'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur d'activités	8
2.2- Création d'une nouvelle unité de production de viennoiseries, de pains, crus ou précuits, surgelés ...	9
3 - Contexte réglementaire de la co-saisine	9
3.1- Une obligation pour le groupe Bridor	9
3.2- Un choix pour Liffré-Cormier Communauté	9
3.3- La co-saisine	9
3.4- Une démarche préalable aux procédures administratives auxquelles sont soumis les deux projets ...	10
4 - Organisation et déroulement de la concertation	11
4.1- Période contextuelle des garantes	11
4.2- Le périmètre de la concertation	11
4.3- Le calendrier	12
4.4- Les outils d'information du public	13
4.5- Les outils pour participer et s'exprimer	14
4.6- Les chiffres clés sur la participation du public	15
4.7- Les moyens humains et financiers déployés par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de la concertation	16

2

Enseignements de la concertation préalable 	Page 18
--	----------------

1 - La perception des maîtres d'ouvrage de la démarche de concertation préalable	18
2 - La perception des projets pendant la concertation préalable	19
2.1- La déclaration de projet	19
2.2- Le projet industriel	20
3 - La perception des garantes de la démarche de concertation préalable	20
4 - Questions et attentes du public	21
4.1- Les enseignements clefs de la concertation relevés par les garantes	21
4.2- Les enjeux clés relevés par les maîtres d'ouvrage	21
5 - Demandes de précisions des garantes de la concertation	22
6 - Recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation	22

7 - Les mesures mises en place pour une information et une participation continue	23
7.1- Une information continue du public	23
Site internet – Réseaux sociaux	23
Le maintien d’une adresse mail mise en place lors de la concertation	23
Communication en amont des documents sur le site internet	23
Une communication dans les communes du territoire	23
Vecteurs d’informations	24
7.2- Une participation continue du public	24
Une adresse mail dédiée	24
Réunion publique	24
Un groupe de travail pour l’aménagement du sentier de randonnée au nord du périmètre	24
7.3- Impacts environnementaux : Mesures ERC	25
7.4- Engagements des maîtres d’ouvrage pris dans le cadre de la concertation	25
Préserver le cadre de vie	25
Préserver l’environnement	26
Emplois et développement économique locaux	26

Conclusion 	Page 29
---------------------------	----------------

Annexe 	Page 30
-----------------------	----------------

Tableau de synthèse des enjeux

PRÉAMBULE

Ce document fait partie du processus de concertation préalable mené dans le cadre de deux projets.

Ce document a été préparé par les maîtres d'ouvrage conformément à l'article L.121-16 du code de l'environnement.

Il fait suite à la publication du bilan de concertation préalable rédigé par mesdames DESBORDES et TANGUY, désignées comme garantes de la concertation par la Commission Nationale du Débat Public le 4 décembre 2019. Le bilan a été publié sur le site de la CNDP le 5 novembre 2020, et sur le site de Liffré-Cormier Communauté le 9 novembre 2020.

Ce document permet à tout un chacun d'appréhender les enseignements tirés par les maîtres d'ouvrage de la phase de concertation préalable, qui s'est déroulée du 24 août au 5 octobre 2020.

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes :

*« Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. »
(L121-16 CE)*

Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par la/le garant.e le maître d'ouvrage du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le maître d'ouvrage doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Liffré = Cormier C O M M U N A U T É

■ Liffré-Cormier Communauté

Situé entre Rennes et Fougères, Liffré-Cormier Communauté est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) composé de 9 communes et qui compte 26 181 habitants.

Sa constitution au 1^{er} janvier 2017 a été motivée par deux souhaits : conserver une action publique locale et citoyenne de proximité d'une part, et conforter le territoire comme bassin de vie intermédiaire entre Rennes Métropole et Fougères Agglomération d'autre part.

Bénéficiant d'une vie associative particulièrement développée, d'un bassin d'emploi en plein essor, le territoire est un lieu de vie apprécié et attractif.



■ La société Bridor

Installée en Bretagne depuis 1988, Bridor a grandi aux côtés des plus grands professionnels des métiers de bouche et de la gastronomie. Au fil des années, Bridor est devenu le fournisseur et le partenaire des grandes enseignes de l'hôtellerie et de la restauration en capitalisant sur la qualité de sa main d'œuvre, sa technologie industrielle de pointe et son sens de l'innovation.

Présent dans plus de 100 pays, Bridor accompagne depuis 30 ans les meilleurs professionnels et porte les valeurs du savoir-faire boulanger dans le monde. Avec des produits de boulangerie et de pâtisserie dédiés aux professionnels, fabriqués par des équipes hautement qualifiées dans le respect des règles de la boulangerie artisanale (pétrissage lent, respect de pâtes, laminage doux, fermentation lente), Bridor s'adresse aux professionnels soucieux d'une qualité sans compromis.

En quête constante d'excellence, Bridor collabore au quotidien avec des MOF* (Meilleurs Ouvriers de France) pour élaborer de nouvelles recettes et sur ses nombreux boulangers pour s'assurer du respect des process nécessaires à une production de haute qualité.

1

La démarche de concertation

1- Contexte politique

Les élus des 9 communes se sont donnés pour objectifs d'assurer le développement économique du territoire, source d'emplois bénéficiant à l'ensemble du bassin de vie et de développer son rayonnement, en s'appuyant sur sa vitalité, son attractivité économique et ses atouts touristiques.

Ainsi, Liffré-Cormier Communauté, statutairement compétente en matière de développement économique, a décidé d'ouvrir à l'urbanisation un nouveau secteur d'activités sur le territoire, dit « Sévailles 2 ».

La commune de Liffré dispose dans son PLU de terrains classés en zone 2AUe (à vocation d'activités économiques) d'une surface suffisante pour accueillir un projet industriel dans le prolongement de la zone d'activités de Sévailles 1.

L'entreprise Bridor souhaite renforcer ses sites Bretons de production de Servon-sur-Vilaine et Louverné, qui ont atteint leur capacité maximale. Elle fait le choix d'implanter une unité de production supplémentaire en Bretagne à proximité de ses sites existants.

2 - Rappel des caractéristiques des 2 projets

La concertation préalable porte sur deux procédures distinctes : la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU initiée par la collectivité, et la création d'une nouvelle unité de production par la société Bridor.

2.1 - Déclaration de projet en vue de l'ouverture à l'urbanisation du secteur d'activités de Sévailles 2

Par décision communautaire en date du 14 mai 2018, Liffré-Cormier Communauté a décidé d'ouvrir à l'urbanisation un secteur d'activités d'une superficie de 21 hectares sur la commune de Liffré : « Sévailles 2 ». Ce secteur est pourvu d'infrastructures réseaux existantes et d'une desserte routière de qualité.

L'urbanisation de Sévailles 2 nécessite au préalable l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Liffré. Liffré-Cormier Communauté a choisi la procédure de déclaration de projet (au titre de l'article L.153-54 du code de l'urbanisme), en vue de mettre en compatibilité le PLU.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a deux finalités :

- > Faire reconnaître le caractère d'intérêt général du projet d'ouverture d'un nouveau secteur d'activités communautaire Sévailles 2 ;
- > Obtenir la mise en compatibilité des règles d'urbanisme et permettre ainsi la réalisation de l'opération.

2.2 - Création d'une nouvelle unité de production de viennoiseries, de pains, crus ou précuits, surgelés.

Cette nouvelle unité de production viendra renforcer les capacités de production actuelles des sites de Louverné (Mayenne) et Servon-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine).

La société a retenu la future zone d'activités de Sévailles 2 à Liffré car elle répond aux critères de choix de l'entreprise :

- Proximité des sites actuels de production ;
- Proximité d'un axe routier important pour faciliter la logistique et réduire les nuisances liées à la circulation, visibilité par rapport à cet axe ;
- Proximité d'un bassin d'emploi, attractivité par la proximité de la métropole rennaise pour les salariés ;
- Maîtrise des savoir-faire des salariés avec capacités de formation et d'intégration facilitées.

La future usine sera principalement dédiée à la fabrication de produits de boulangerie traditionnelle et de viennoiseries.

Ce nouvel outil industriel générera la création de 500 emplois non-délocalisables, dont près de 150 dès 2024. Ces 500 emplois viendront s'ajouter aux 2 500 collaborateurs actuels.

3 - Contexte réglementaire de la co-saisine

3.1 - Une obligation pour le groupe Bridor

Le coût de réalisation de l'usine de production agroalimentaire Bridor est estimé à environ 250 millions d'euros, à l'horizon 2030. L'usine entre donc dans la catégorie des projets industriels de 150 à 300 millions d'euros, qui sont détaillés à l'art. R121-2 du code de l'environnement. Par conséquent, l'entreprise a obligation de rendre public son projet par voie de publicité légale, et de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP*) qui se prononce sur la survenue d'un débat public ou d'une concertation préalable.

3.2 - Un choix pour Liffré-Cormier Communauté

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, portée par Liffré-Cormier Communauté, n'est pas soumise à une concertation préalable obligatoire.

Toutefois, la collectivité s'inscrit dans une politique d'échanges avec ses citoyens et a pris l'habitude de laisser la place à l'interaction. Afin d'améliorer l'information à destination du public, elle a fait le choix de soumettre la déclaration de projet à la procédure de concertation préalable comme le projet industriel de Bridor.

3.3 - La co-saisine

À cet effet, les deux maîtres d'ouvrages ont cosaisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 21 novembre 2019.

Conformément au code de l'environnement, le groupe Bridor a publié un avis rendant public le projet d'usine dans le journal local « Ouest France » du 29 novembre 2019 puis le journal national « Les Échos », édition week-end du 28-29 novembre 2019.

À la suite de cette co-saisine, le 4 décembre 2019, la Commission Nationale du Débat Public a prononcé l'organisation d'une concertation préalable au titre de l'article L.121-9 du code de l'environnement. Par cette même décision, Mesdames TANGUY et DESBORDES ont été désignées garantes de la concertation.

À l'occasion de l'assemblée plénière du 6 mai 2020, et vu la situation sanitaire, la CNDP a décidé de reporter le calendrier de la concertation préalable à fin août, et a demandé aux maîtres d'ouvrages de préciser des éléments dans le dossier de concertation sur l'artificialisation des sols et l'approvisionnement des matières premières.

C'est par décision n°85-2020 en date du 1^{er} juillet 2020 que la Commission Nationale du Débat Public, a validé définitivement le dossier de concertation ainsi que les modalités et le calendrier de la concertation préalable (du 24 août au 29 septembre). La concertation a été prolongée jusqu'au 5 octobre 2020.

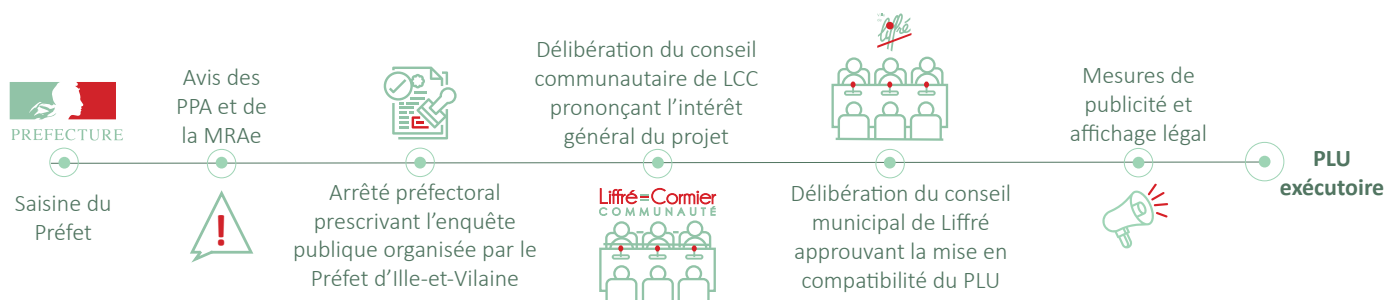
3.4 - Une démarche préalable aux procédures administratives auxquelles sont soumis les deux projets

La procédure de concertation préalable réalisée sous l'égide de la CNDP se situe en amont des procédures d'autorisations administratives réglementaires. Ces dernières seront engagées une fois que les maîtres d'ouvrages auront tiré et publié les enseignements de la concertation.

■ Liffré-Cormier Communauté : La procédure de déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du PLU de Liffré

Cette procédure sera engagée dans le courant du 1^{er} trimestre 2021. Si la réalisation des pièces du dossier est à l'initiative de Liffré-Cormier communauté, cette procédure sera mise en œuvre par les services de l'État puisque le territoire de Liffré-Cormier n'est pas couvert par un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La durée de cette procédure est estimée à 7 mois.

Une évaluation environnementale (art R104-9 du Code de l'urbanisme) sera adossée au dossier, en raison de la présence d'un site Natura 2000 sur le territoire de la commune de Liffré et de la nécessité de réduire une zone agricole. La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) disposera de deux mois pour instruire cette évaluation.



■ Société Bridor : réalisation d'une nouvelle unité de production

La concrétisation de ce projet nécessite une évaluation environnementale unique qui sera instruite par différents services de l'État pendant 9 mois.

Elle sera composée des dossiers suivants :

- Une évaluation environnementale ;
- Une autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement – ICPE ;
- Le dossier loi sur l'eau ;
- Le cas échéant, le dossier « espèces protégées » ;
- Le cas échéant, de la demande de défrichement.

Par ailleurs, la société devra également réaliser un dossier de compensation agricole collective, conformément à l'article L112-1-3 du code rural. La durée de l'instruction est de 4 à 6 mois. Les dossiers de demandes d'autorisations seront déposés dans le courant du 1^{er} trimestre 2021.

4 - Organisation et déroulement de la concertation

Une stratégie de concertation déployant des modes d'informations et d'échanges variés notamment afin de tenir compte du contexte sanitaire.

4.1 - Période contextuelle des garantes

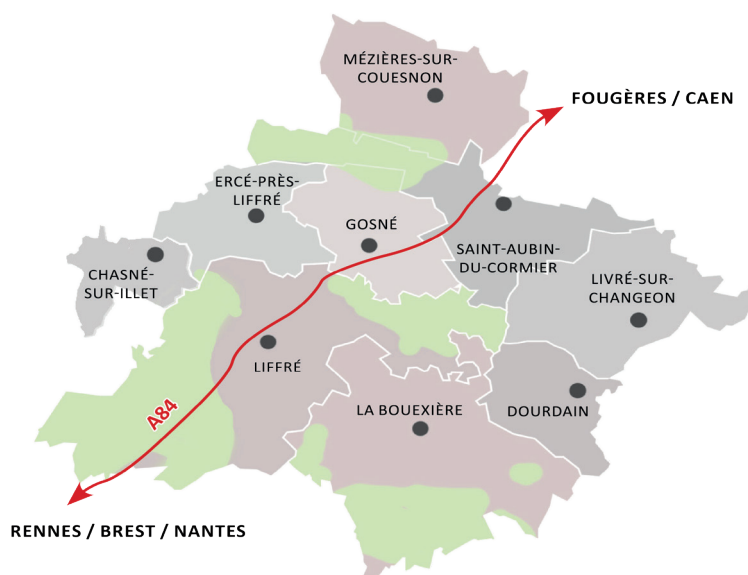
Toutes les modalités de la concertation ont été définies de concert avec les garantes après que ces dernières ont eu analysé le contexte et identifié les thématiques et les enjeux, qui leur apparaissaient souhaitables de soumettre à la concertation. A cet effet, les garantes ont rencontré un certain nombre d'acteurs du territoire : des riverains, des entreprises, des représentants des services de l'État, des associations de protection de l'environnement... Pas moins de 48 personnes ont été rencontrées.

Il ressort de ces entretiens les enjeux suivants :

Projet industriel	Ouverture à l'urbanisation du secteur de Sévailles 2
- Opportunité du projet - Enjeux environnementaux - Enjeux sociaux - Enjeux économiques - Transparence	- Opportunité du projet - Aménagements de la zone d'activité « porte des forêts »

4.2 - Le périmètre de la concertation

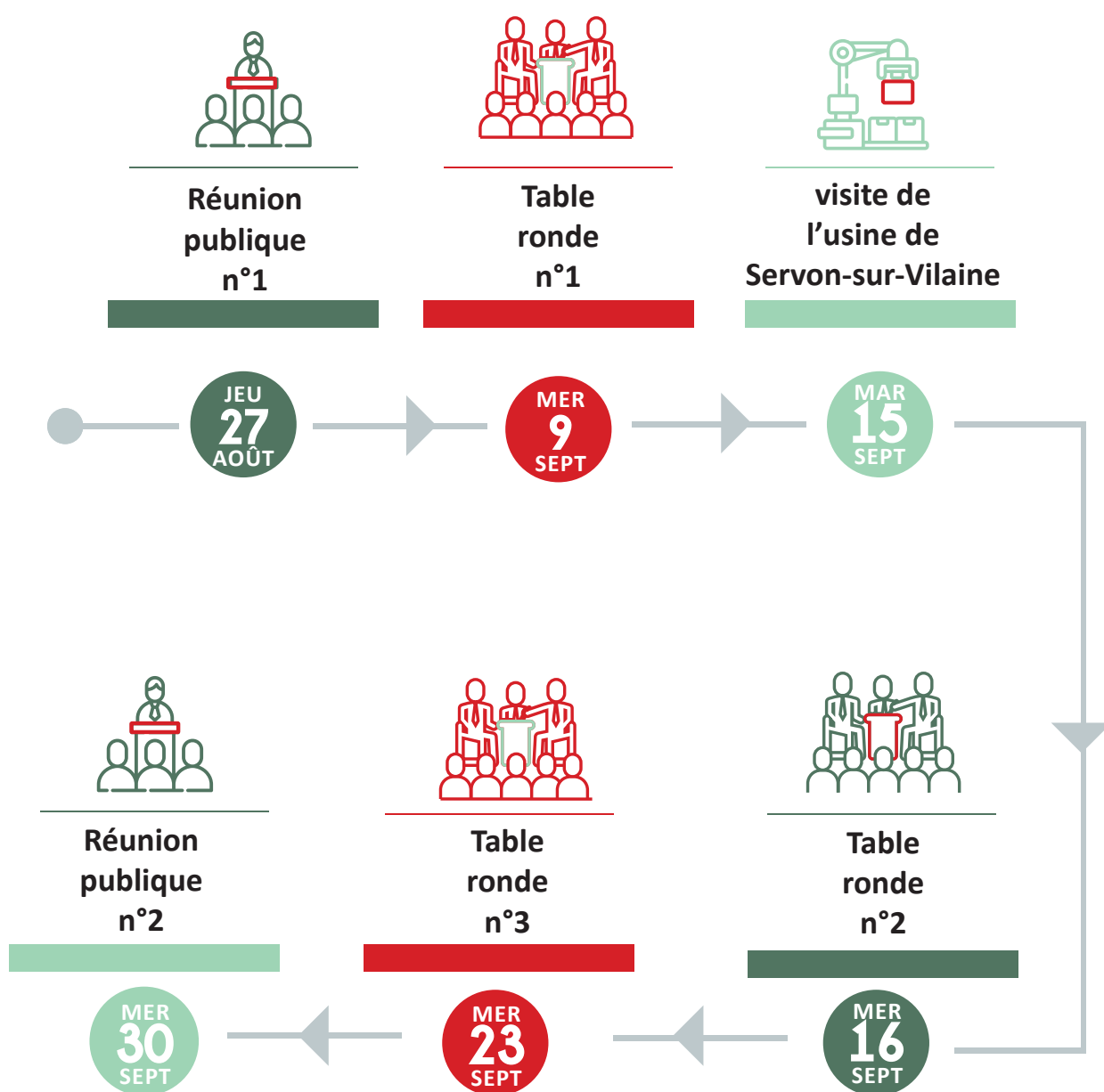
À l'issue de la période contextuelle les garantes de la concertation ont délimité le périmètre de la concertation au territoire communautaire :



4.3 - Le calendrier

La concertation préalable était initialement prévue du 24 août au 29 septembre 2020. À la suite d'un incident technique sur le site dédié à la concertation, le dossier et le livret de la concertation n'étaient pas consultables avant le 13 août 2020 (soit 12 jours avant le début de la concertation au lieu des 15 jours prévus par les textes). Sur proposition des maîtres d'ouvrage, la concertation préalable a été prolongée jusqu'au lundi 5 octobre 2020 inclus.

La concertation a été ponctuée de temps-forts, organisés à l'espace intergénération de Liffré :



4.4 - Les outils d'information du public

Conformément aux préconisations des garantes et aux dispositions réglementaires, la présente concertation a fait l'objet de plusieurs annonces et publicité. Les canaux d'information ont été multipliés pour faire circuler cette information à destination du plus grand nombre.



La **publicité légale** a été réalisée conformément aux délais prévus par le code de l'environnement



La **presse locale**, a réalisé plusieurs articles sur la concertation préalable (Ouest-France et chronique républicaine)



Le **site internet** de Liffré-Cormier Communauté a centralisé toutes les informations relatives à la concertation (les sites internet des communes membres et de Bridor font un lien vers le site de Liffré-Cormier Communauté)



Des **dossiers de concertation** étaient mis à disposition au siège de Liffré-Cormier Communauté et à l'hôtel de ville de Liffré, sur le site internet et le registre numérique.



Les **associations environnementales locales** et **We Ker** ont également été identifiées en tant que relais de l'information



Un **affichage** réglementaire a été réalisé à proximité de Sévailles 2, sur des axes de circulation très empruntés



Une **exposition** a eu lieu pendant toute la durée de la concertation à l'Hôtel de ville de Liffré. La société Bridor a également organisé une exposition sur les sites de Louverné et de Servon-sur-Vilaine



Les **magazines** de la communauté de communes et de la ville de Liffré ont relayé les informations relatives à la concertation, ainsi que les bulletins d'information des communes membres. Des informations aux 9 communes membres ont été régulièrement envoyées, afin qu'elles s'en fassent le relais auprès de leurs habitants dans leurs outils de communication



Une **visite de l'usine** de Servon-sur-Vilaine a été réalisée sur deux créneaux le mardi 15 septembre après-midi (13h30-15h30 ; 16h-18h)



Ces informations ont également été relayées sur les **réseaux sociaux** de la collectivité et des communes membres de Liffré-Cormier communauté, Twitter et Facebook



Des **débats mobiles** : Expositions itinérantes sur plusieurs jours dans les communes de Liffré-Cormier Communauté (hormis Liffré) avec permanence d'une demi-journée par commune, assurée par les deux maîtres d'ouvrages.



Des **livrets de concertation** étaient mis à disposition au siège de Liffré-Cormier Communauté et à l'hôtel de ville de Liffré, sur le site internet et le registre numérique

4.5 - Les outils pour participer et s'exprimer

Pendant toute la durée de la concertation les citoyens avaient la possibilité de déposer leurs observations. Pour cela les supports suivants ont été mis à disposition du public :



Un **registre numérique** a été réalisé sur le site <https://www.registre-numerique.fr/bridor-liffrecormier> ;



Un **registre papier** en mairie de Liffré, ainsi qu'à l'accueil général de Liffré-Cormier Communauté sis au 24 rue La Fontaine à Liffré ;



Une **adresse mail dédiée** : bridor-liffrecormier@mail.registre-numerique.fr ;



L'**adresse mail des garantes** :
> catherine.desbordes@garant-cndp.fr
> michelle.tanguy@garant-cndp.fr

En complément de ces outils, il y avait également la possibilité de participer à l'occasion d'un des événements suivants :



Deux **réunions publiques** ont été programmées : le mercredi 27 août et le mercredi 29 septembre à l'Espace Intergénération de Liffré ;



Trois **tables rondes** ont été organisées à l'Espace Intergénération, avec les thématiques suivantes :

- > Le mercredi 9 septembre, « *aménagement urbain et ouverture à l'urbanisation de Sévailles 2* »
- > Le mercredi 16 septembre, « *environnement et cadre de vie* »
- > Le mercredi 23 septembre, « *emploi et formation* »



Des **débats mobiles** sur 8 des 9 communes du territoire (hors Liffré accueillant une exposition permanente) ont été planifiés durant le mois de septembre :

- > Du 4 au 10 septembre, sur les communes de Gosné et Mézières-sur-Couesnon ;
- > Du 11 au 16 septembre, sur les communes de La Bouëxière et Livré-sur-Changeon ;
- > Du 17 au 22 septembre, sur les communes d'Ercé-près-Liffré et Saint-Aubin-du-Cormier ;
- > Du 23 au 29 septembre, sur les communes de Chasné-sur-Illet et Dourdain.

Sur 4 à 5 jours ouverts les communes accueillait une exposition ainsi qu'une permanence d'une demi-journée ou les maîtres d'ouvrages des deux procédures se tenaient à disposition du public pour apporter des réponses et des précisions.

4.6 - Les chiffres clés sur de la participation du public

Zoom sur la page du site internet de Liffre-Cormier communauté dédiée à la concertation

Entre le 15 août et le 5 octobre la page a comptabilisé **1 539 vues** uniques. Il s'agit d'une session pendant laquelle la page a été consultée une ou plusieurs fois.

En consultant cette page l'utilisateur a passé en moyenne **1 minute et 31 secondes**.



<https://www.liffre-cormier.fr/entreprendre/concertation-prealable-bridor/>



Chiffres fournis dans le bilan des garantes

BILAN DES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION

- 1^{ère} réunion publique : 108 participants
- 1^{ère} table-ronde : 18 participants
- 2^{ème} table-ronde : 36 participants
- 3^{ème} table-ronde : 42 participants
- 2nd réunion publique : 90 participants
- Total des 5 événements : 294 participants**

REGISTRE NUMÉRIQUE

- Nombre de visite sur le registre : 456
- Nombre de documents téléchargés : 151
- Nombre de contributions déposées : 37
- Nombre de contributeurs différents : 22**

Autres statistiques



2 observations sur le registre papier de la ville de Liffre

6 participants aux débats mobiles



15 personnes ont participé à la visite de l'usine de Servon-sur-Vilaine

4 mails aux garantes



4.7 - Les moyens humains et financiers déployés par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de la concertation

Les maîtres d'ouvrage ont mis en place une équipe commune pour la mise en œuvre opérationnelle concomitante des deux projets. La définition des modalités, l'élaboration de tous les supports liés à la concertation se sont faites à l'occasion de réunions de travail récurrentes en lien étroit et avec les conseils des garantes. Tous les documents ont été validés par ces dernières.

Le Président, le vice-président à l'Economie et l'Emploi, le vice-président à l'Aménagement de Liffré-Cormier se sont investis et ont porté leur projet de territoire à l'occasion des tables-rondes et des réunions publiques.

Les représentants de Bridor ont porté la politique de développement du groupe et donné toutes les explications techniques en leur connaissance.

Liffré-Cormier Communauté et le Groupe Bridor ont mobilisé le personnel nécessaire pour une mise en œuvre optimale de cette concertation : préparer les supports, organiser la communication, les réunions, organiser les visites de l'usine, tenir les permanences thématiques, rédiger les comptes-rendus, répondre aux contributions, réaliser la synthèse des enjeux, tirer les enseignements de la concertation.

■ ÉQUIPE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

- **Directrice du Pôle Aménagement et Développement du Territoire** : chargée de projet et interlocutrice privilégiée du groupe Bridor ;
- Une **chargée de mission « Aménagement »** : coordonne le montage opérationnel ;
- Un **chargé de mission « Urbanisme règlementaire »** pour la partie déclaration de projet ;
- Un **chargé de mission « Foncier-Aménagement »** pour le volet juridique et le suivi de la concertation ;
- Un **bureau d'études spécialisé sur les questions environnementales** pour réaliser le diagnostic du site et mesurer les incidences de la déclaration de projet : DM'eau ;
- L'**assistante du Pôle** pour la mise en œuvre logistique de la concertation ;
- Le **service communication de Liffré-Cormier Communauté** pour : assurer la mise en forme finale et l'impression des documents de la concertation (livret de la concertation, exposition...), la réalisation de tous les supports de communication institutionnels faire le lien avec les communes et la presse locale, mettre à jour régulièrement le site internet, relayer les informations sur les réseaux sociaux et procéder à l'enregistrement vidéo des réunions publique ;
- Ont été associés les **maires** et les **services des communes** pour la mise en œuvre des débats mobiles.

■ ÉQUIPE BRIDOR

- Le **directeur industriel des sites de Servon-sur-Vilaine et de Louverné** : chargé de projet et interlocuteur privilégié de Liffré-Cormier Communauté ;
- Le **directeur des projets industriels** chargé de la mise en œuvre opérationnelle du projet ;
- Deux **bureaux d'études spécialisés dans les études et dossiers environnementaux** (GES et DM'eau) ;
- Le **maître d'œuvre du projet industriel** (Gédouin Ingénierie) ;
- Les **services marketing et informatique**.

Les dépenses liées à la concertation/ prestations externalisées

Outre les charges de personnel et honoraires de bureaux d'études,

- Impression de documents (livret/dossier) : 436,99 € HT
- Impression des panneaux d'exposition : 1 965 € HT
- Impression d'un magazine d'entreprise hors-série : 252 € HT
- Sonorisation des réunions et tables rondes : 3 178,46 € HT
- Publicités légales : 1 321,78 € + 1 800 € (les échos 2019) + 271,53 € (Ouest-France 2019) HT
- Registre numérique : 1 250 € HT
- Fournitures pour réunions publiques : 42.10 € HT
- Affrètement d'un car pour les deux visites d'usine : 520 € HT

Hors charges salariales les dépenses liées à la concertation s'élèvent à 11 037,86 €

27 août 2020 : Réunion de lancement de la concertation



2 Enseignements de la concertation préalable

1 - La perception des maîtres d'ouvrage de la démarche de concertation préalable

La concertation a été menée de manière efficace, et ce en dépit du contexte sanitaire dans lequel elle s'est déployée. Les nombreux vecteurs utilisés ont permis une information optimale du public.

A l'exception de la réunion publique de lancement, la participation du public a été modérée (confère chiffres clés de la participation).

Cette concertation a principalement retenu l'attention légitime de quelques riverains, celle des associations environnementales ou de randonnées, de quelques personnes sensibles aux enjeux écologiques et a mobilisé l'intérêt de personnes se réclamant d'un mouvement social écologiste international, en opposition radicale à tout grand projet structurant qu'il soit implanté en France ou ailleurs dans le monde.

Il a été également constaté que certaines personnes ont participé à la concertation de manière assidue : elles ont participé à toutes les réunions publiques et ont également déposé des contributions sur le registre dématérialisé dédié à la concertation. Comme évoqué dans les chiffres clés de la concertation, sur les 37 contributions 22 contributeurs différents sont comptabilisés, certaines personnes ont parfois publié jusqu'à 5 observations.

Les moyens de communication déployés étaient importants et les 4 réunions ont totalisé 204 participants.

Les maîtres d'ouvrage regrettent que la 5^{ème} réunion publique portant sur la restitution des 3 tables rondes n'a pas pu être menée à son terme. En effet, les garantes, qui animaient cette réunion, n'ont pas pu exposer leur compte-rendu. Elles ont été interrompues de manière intempestive, notamment par des chants, venant de quelques personnes, du mouvement précité, revendiquant un droit immédiat à la parole. La séance a été levée. Le maire de la commune de Liffré a permis à ces personnes de rester dans les lieux afin qu'elles puissent tenir leur propre réunion sur le projet.

Cette fréquentation modérée peut également s'expliquer par le fait :

- Que l'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur d'activité soit conforme au SCoT du Pays de Rennes et au PLU de la commune de Liffré, dont la révision générale a été approuvée en 2017 ;
- Que le secteur de Sévailles 2 se réalise en extension d'une zone d'activités existante, le long de l'autoroute, sur un secteur de la commune dont l'urbanisation s'est fortement développée ces deux dernières années ;
- Que Liffré-Cormier Communauté soit propriétaire à 95 % du foncier du secteur concerné ;
- Qu'il soit annoncé la création de 500 emplois, dans un contexte économique compliqué.

Les maîtres d'ouvrage ont le sentiment d'avoir mené cette concertation en toute transparence. Ils ont répondu en toute sincérité et avec les éléments dont ils disposaient au stade d'avancement de leurs projets respectifs.

Cette concertation a permis de mettre en évidence certaines préoccupations et enjeux environnementaux, qui ont d'ores et déjà permis de faire évoluer les projets et qui permettront de les faire évoluer encore dans le cadre des études à venir.

2 - La perception des projets pendant la concertation préalable

2.1- La déclaration de projet

Si l'ouverture à l'urbanisation du secteur d'activités est entendue et comprise par le public, le choix de Liffré-Cormier Communauté d'accueillir un groupe industriel, plutôt que plusieurs entreprises, a soulevé des incompréhensions et quelques oppositions. Certains participants auraient souhaité que l'alternative d'une zone d'activités multi-lots soit développée et que ses apports en termes d'emplois et de recettes fiscales soient détaillés. De telles projections sont difficiles à élaborer, lorsque les caractéristiques des entreprises susceptibles de venir s'installer ne sont pas connues.

Cependant, les élus de Liffré-Cormier Communauté ont pu expliquer leur choix et assumer leur vision du territoire qu'ils veulent attractif et dynamique pour leurs habitants. Ils ont expliqué leur volonté de diversifier un tissu économique déjà riche de TPE et PME en accueillant un grand groupe industriel. L'opportunité d'accueillir Bridor permet d'ancrer la vocation industrielle du territoire de Liffré-Cormier Communauté, vocation nécessaire au bon fonctionnement de l'économie et de permettre à tous, quelles que soit leurs qualifications, de travailler.

2.2 - Le projet industriel

La concertation préalable a été menée de manière ouverte et transparente à un stade précoce du projet de l'entreprise.

Bien que certains éléments importants du projet soient connus (nombre de lignes de production, transstockeur, surface de plancher, etc.) au stade de la concertation, de nombreux points restent à étudier et à finaliser : conception technique, planification et mise en œuvre.

Le fait que le projet soumis à concertation ne soit pas à un stade avancé, a soulevé des interrogations.

D'ailleurs les garantes de la concertation le soulignent dans leur bilan : « *Une certaine incompréhension s'est installée sur la concertation autour du projet industriel, puisqu'aucun visuel préfigurant le projet et qu'aucune autre alternative que l'absence de mise en œuvre du projet n'a été présenté dans cette phase de participation en amont. Le public, s'il a pu s'exprimer sur le projet pressenti.... A éprouvé des difficultés à se projeter sur les seuls schémas de principe d'évolution de l'outil industriel et les études initiales que contient la phase projet d'une implantation industrielle* »

Il faut néanmoins insister sur le fait que soumettre un projet peu avancé était inhérent à la concertation préalable proposée par la CNDP. En effet, proposer à la concertation un projet trop abouti aurait eu pour effet de vider celle-ci de sa substance.

3 - La perception des garantes de la démarche de concertation préalable

Les garantes de la concertation relèvent que « *La concertation préalable a cependant permis de répondre à la demande d'information et d'entendre les inquiétudes liées à l'impact d'un projet industriel d'envergure, et d'échanger plus globalement sur son intégration au sein du territoire.* »

Les garantes ont également exprimé que si quelques participants ont été force de propositions quelques autres ont manifesté un rejet sur l'implantation d'un groupe d'envergure internationale en contradiction avec une société résiliente défendue.

4 - Questions et attentes du public

4.1- Les enseignements clefs de la concertation relevés par les garantes

A l'issue de la concertation préalable sur les projets d'ouverture à l'urbanisation de la zone de Sévailles 2 et la création d'une nouvelle unité de production industrielle, les garantes ont souligné qu'il ressortait, :

- Une sensibilité du public sur les questions environnementales et paysagères,
- Une sensibilité sur les ressources disponibles, notamment la ressource en eau,
- Une sensibilité sur l'aménagement du territoire et le cadre de vie,
- Des questionnements sur les impacts socio-économiques des projets,
- Des questionnements sur les emplois.

4.2- Les enjeux clés relevés par les maîtres d'ouvrage

Les participants ont identifié un certain nombre d'enjeux que les maîtres d'ouvrage ont classés par thématiques et sous-thématiques. Ils s'engagent à les étudier et, dans la mesure du possible, à les prendre en compte dans la conception et la mise en œuvre de leur projet. Ces thèmes et sous thèmes sont repris dans « la synthèse des enjeux » jointe en annexe du présent document.



■ **AMÉNAGEMENT**

- . Choix du site
- . Urbanisme
- . Mobilités et infrastructure
- . Consommation foncière
- . Projet de territoire



■ **CADRE DE LA CONCERTATION**

- . Alternatives
- . Transparence



■ **EMPLOI**

- . Recrutement
- . Formation
- . Syndicat
- . Emplois indirects



■ **SITE DE PRODUCTION**

- . Normes de construction
- . Energies
- . Flux logistiques
- . Matières premières
- . Organisation du site



■ **ENVIRONNEMENT**

- . Eau potable
- . Eaux usées
- . Eaux pluviales
- . Biodiversité
- . Milieux humides
- . Séquence ERC (Eviter-Réduire-Compenser)
- . Nuisances olfactives
- . Nuisances visuelles
- . Nuisances sonores
- . Nuisances lumineuses
- . GES (Gaz à Effet de Serre)/ Bilan carbone



■ **FINANCES**

- . Budget prévisionnel
- . Fiscalité locale
- . Prix de l'immobilier

5 - Demandes de précisions des garantes de la concertation

Les garantes précisent dans leur bilan, que les maîtres d'ouvrages ont apporté des compléments et des réponses dans le document de synthèse général de la concertation publié sur le site de Liffré-Cormier Communauté, sous le nom « synthèse des enjeux » (joint en annexe au présent dossier).

Les garantes ont soulevé que trois questions restent à ce jour sans réponses :

- **En période de sécheresse, une pénalité financière sera-t-elle appliquée par mètre cube consommé au-delà des restrictions qui pourraient être imposées à l'entreprise ?**

Réponse apportée : *Il n'est pas prévu de pénalité financière aux consommateurs en période de sécheresse. En revanche, les producteurs d'eau ont indiqué leur volonté de réduire la dégressivité du prix de l'eau en fonction des quantités consommées pour les gros consommateurs d'eau.*

- **Le lait utilisé dans le process est-il garanti sans soja de déforestation ?**

Réponse apportée : *Les producteurs laitiers fournissant Bridor sont engagés dans des démarches de certification diverses telle que Agri-confiance, agri-raisonnée, AOP, Bio ou France gage de maîtrise dans la conduite des exploitations. Ces exploitations sont soumises à la réglementation Française et européenne.*

Les cheptels laitiers sont nourris à base de fourrage provenant d'ensilage de maïs, d'herbes, foin, la réglementation européenne interdisant la culture des plantes OGM cette source principale n'est pas issue d'OGM.

La ration des vaches peut être complétée par des aliments achetés sur les marchés mondiaux (main tourteaux de soja ou maïs) et hors mention spécifiques ces compléments sont susceptibles de contenir des OGM .

Le principal complément est le tourteaux de colza européen cependant l'utilisation du soja est courante pour pallier au manque de disponibilité en Europe, complément provenant essentiellement du continent américain où la culture de soja OGM est autorisée et prédominante.

L'alimentation des vaches laitières en agriculture biologique et pour notre beurre AOP est essentiellement à base d'herbe (de l'ordre de 80%) et de légumineuses type luzerne ou trèfle sous forme de pâture (uniquement herbe), de foin et éventuellement d'ensilage. D'autres fourrages sont également utilisés, mais en moindre quantité et dans quelques élevages, comme le maïs, le méteil (mélange de légumineuses et céréales) et les betteraves fourragères.

La complémentation se fait à partir de céréales et ou de protéagineux.

En général, l'ensemble des éléments de la ration est produit sur l'exploitation et est sans OGM.

- **La proposition des associations d'être concertées sur les mesures compensatoires à mettre en œuvre sera-t-elle suivie d'effet ?**

Réponse apportée : *La concertation sur les mesures compensatoires pourra se faire dans le cadre des réunions et enquêtes publiques à venir, dans lesquelles les associations pourront intervenir. Concernant plus spécifiquement le déplacement du chemin, un groupe de travail intégrant des associations sera mis en place.*

6 - Recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public à la suite de cette concertation.

Dans le but de continuer à faire vivre la dynamique amorcée lors de ces premiers échanges, les garantes recommandent aux maîtres d'ouvrage de mettre en place un continuum d'informations et de participation jusqu'à l'ouverture des enquêtes publiques.

L'intérêt étant d'informer le public de l'état d'avancement des dossiers (mise en compatibilité du PLU et autorisation environnementale) notamment sur le volet environnemental. Une réunion publique avant les enquêtes publiques, leur paraît indispensable.

Dans un souci de transparence, les garantes recommandent :

- La publication des études produites (étude d'impact, étude loi sur l'eau...) en amont des enquêtes publiques.
- De rendre compte des mesures prises pour concrétiser les engagements issus de cette concertation préalable.

7 - Mesures mises en place pour une information et une participation continue

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à tirer profit des enseignements de cette concertation et donc à informer et à maintenir le dialogue avec le public, et plus particulièrement les riverains tout au long des processus réglementaires et lors de la phase de construction des bâtiments.

7-1 Une Information continue du public

■ SITE INTERNET - RÉSEAUX SOCIAUX

Liffre-Cormier Communauté s'engage à actualiser la page de son site internet dédiée aux deux projets pendant toute la durée des procédures d'autorisations administratives.

Le groupe Bridor s'engage également à maintenir le lien vers cette page depuis son site internet

■ LE MAINTIEN DE L'ADRESSE MAIL MISE EN PLACE LORS DE LA CONCERTATION

Pour permettre une interaction avec les citoyens, une adresse mail spécifique sera mise à disposition. L'ancienne adresse bridor-liffrecormier@mail.registre-numerique.fr sera renommée et s'intitulera **sevailles2-bridor@liffre-cormier.fr**

■ COMMUNICATION EN AMONT DES DOCUMENTS SUR LE SITE INTERNET

Les maîtres d'ouvrage continueront de déposer sur le site internet, les études complémentaires générées par les projets.

Suivant les recommandations des garantes, les études produites (étude d'impact, étude loi sur l'eau...) seront publiées en amont des enquêtes publiques.

Les maîtres d'ouvrage déposeront sur le site internet les documents, qui permettront au public de suivre les procédures : rapports et conclusions des commissaires enquêteurs, arrêtés préfectoraux, décisions des assemblées délibérantes.

■ UNE COMMUNICATION DANS LES COMMUNES DU TERRITOIRE

Liffre-Cormier Communauté s'attachera à ce qu'il y ait un relais de l'information via les supports de communication des communes du territoire tel que cela a été réalisé pendant la concertation préalable.

■ VECTEURS D'INFORMATIONS

Outre la publicité légale liées aux procédures règlementaires ;



Site internet Liffre-Cormier Communauté et Bridor ;



Réseaux sociaux ;



Adresse mail : sevailles2-bridor@liffre-cormier.fr;



Magazine de Liffre-Cormier communauté (Quoi de 9 ?) ;



Relais sur les communes du territoire à travers leurs supports de communication : bulletins, site internet.

7-2 Une participation continue du public

■ UNE ADRESSE MAIL DÉDIÉE

L'adresse mail : sevailles2-bridor@liffre-cormier.fr sera mise à disposition du public

■ RÉUNION PUBLIQUE

Les garantes ont souligné qu'une réunion publique avant les enquêtes publiques leur paraît indispensable.

Pour les enquêtes publiques, les maîtres d'ouvrage proposent une réunion d'information dans la semaine qui suit la première mesure de publicité légale.

■ UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DE RANDONNÉE AU NORD DU PÉRIMÈTRE

Les maîtres d'ouvrage proposent la mise en place d'un groupe de travail associant l'ONF et l'association de randonnée de Liffre pour travailler sur l'aménagement du sentier qui doit être réalisé au nord du périmètre de Sévailles 2.



7-3 Impacts environnementaux : Mesures ERC

Dans le cadre de l'élaboration de leur projet respectif, les maîtres d'ouvrage s'engagent à étudier les questionnements et les enjeux qui ont été identifiés.

Ils proposeront, si cela s'avère approprié, des mesures d'évitement et de réduction des incidences, et, si cela se révèle nécessaire, des mesures de compensation.

Depuis la genèse des deux projets, les maîtres d'ouvrage travaillent de manière étroite avec les services de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), notamment le service Eau et Biodiversité.

Liffré-Cormier Communauté et le groupe Bridor mettront en place un comité de suivi des mesures de compensation prises dans le cadre de la séquence ERC.

7-4 Engagements des maîtres d'ouvrage pris dans le cadre de la concertation

■ **PRÉSERVER LE CADRE DE VIE**

Les participants ont rappelé leur attachement au cadre de vie actuel et redoutent les changements qui pourraient découler de la création d'un secteur d'activités accueillant une seule entreprise.

La ville de Liffré et Liffré-Cormier Communauté ont pris les engagements suivants dans le cadre de la procédure de déclaration de projet :

- Stopper toute urbanisation au-delà du secteur de Sévailles 2 ;
- Maintenir sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU, des haies repérées au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme ;

La société Bridor a entendu les préoccupations liées à l'intégration paysagère, l'impact visuel, aux nuisances sonores et à la préservation du bocage. L'entreprise a ainsi fait évoluer son projet et choisit de :

- Limiter l'artificialisation du site ;
- D'implanter les bâtiments les plus hauts (transstockeur) côté A 84, à l'opposé des tiers riverains ;
- Préserver les haies périphériques ;
- Conserver la partie du boisement situé au nord du périmètre présentant un intérêt écologique fort ;
- Préserver un Cèdre du Liban identifié par un administré ;
- Retenir des matériaux et des teintes permettant une bonne intégration paysagère : notamment, intégrer une structure « bois » dans le projet du bâtiment administratif ;

Sur les flux de poids lourds, la société s'engage à :

- Définir les itinéraires des poids lourds, notamment entre les sites de production : Rocade de Rennes, A 84 et voie principale de la zone de Sévailles 1 depuis l'échangeur n°27 ;
- Réaliser une zone de stationnement spécifique aux poids lourds au sein du site Bridor, ainsi que d'équipements dédiés aux chauffeurs (sanitaires, douches, coin repas...) ;
- Aménager un accès au site depuis la RD812 qui sera secondaire (interventions techniques, secours...).

Sur les nuisances sonores, la société Bridor s'engage à :

- Etablir un plan de gestion du bruit, permettant de recueillir les observations des riverains et d'appliquer des mesures correctives le cas échéant.
- Réaliser, tous les trois ans, des mesures de bruit en limite de propriété et auprès des riverains les plus proches pour contrôler les niveaux d'émergence.

Engagements communs des maîtres d'ouvrage liés aux cheminements doux :

- Maintenir le tronçon longeant la limite ouest du périmètre de Sévailles 2 (chemin situé entre Sévailles 1 et Sévailles 2) ;
- Maintenir les continuités douces en déplaçant, en limite nord du périmètre, le cheminement, traversant actuellement le secteur de Sévailles 2 d'est en ouest, conformément aux conclusions de l'enquête publique liée à la désaffectation des chemins ruraux. Le nouveau cheminement sera réalisé par le groupe Bridor avant la suppression de l'ancien, puis rétrocéder à la collectivité ;
- Concerter pour travailler sur le nouveau cheminement au nord, en lien avec la ville de Liffré et Liffré-Cormier Communauté ;
- Aménager une voie douce au sud du secteur de Sévailles 2 en bordure de la RD 812 ;
- Réaliser des aménagements sécurisés aux croisements des cheminements doux et des flux de véhicules, notamment en lien avec la définition de la limite d'entrée de ville.

■ PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Les participants ont fait part de leur intérêt quant à la préservation de l'environnement naturel, de la biodiversité.

Sur la biodiversité

La ville de Liffré et Liffré-Cormier Communauté ont pris les engagements suivants dans le cadre de la procédure de déclaration de projet :

- Maintenir dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU, les haies repérées au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme ; d'où la nécessaire application de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC). L'application de cette séquence permettra le maintien d'une partie des arbres existants ainsi que les plantations compensatrices quant à elles permettront de maintenir le corridor écologique qui concerne à titre principal l'avifaune.

La société Bridor a entendu les préoccupations liées à l'intégration paysagère, l'impact visuel, aux nuisances sonores et à la préservation du bocage. L'entreprise a ainsi fait évoluer son projet et choisit de :

- Conserver la partie du boisement situé au nord du périmètre présentant un intérêt écologique fort ;
- Préserver les haies périphériques ;
- D'associer l'Office National des Forêts ;
- De financer des mesures de préservation et de bonne gestion du bocage dans le cadre des mesures de compensation agricoles collectives, répondant ainsi au Plan Climat Air Énergie Territorial de Liffré-Cormier Communauté.

Sur la ressource en eau

La préservation de la ressource EAU à une échelle supra intercommunale ainsi que la quantité d'eau consommée ont été pointées comme enjeux majeurs pour certains participants.

La ville de Liffré et Liffré-Cormier Communauté ont pris les engagements suivants dans le cadre de la procédure de déclaration de projet :

La collectivité Eau du Bassin Rennais et le SYMEVAL ont analysé les besoins quantitatifs en eau à une échelle supra intercommunale et leurs capacités de production d'eau potable.

Le SYMEVAL confirme, à horizon 2035 et même dans les situations les plus extrêmes, la disponibilité de la ressource et à sa capacité à produire de l'eau potable en quantité suffisante pour répondre largement aux besoins des habitants et ceux de l'entreprise.

En outre, les collectivités et en particulier Liffré-Cormier Communauté s'engagent à agir pour améliorer la qualité des eaux naturelles en finançant des actions concrètes en lien avec les bassins versants, en particulier ceux de la Flume et de l'Illet.

La société Bridor s'engage à :

- Utiliser de nouveaux process industriels pour limiter sa consommation en eau potable, notamment l'utilisation du processus adiabatique pour produire le froid nécessaire à la surgélation, qui permettrait de réduire de 40% la consommation en eau.
- Les protocoles de déploiement de ces nouvelles technologies permettraient d'économiser les quantités d'eau nécessaire au lancement de la phase 1 du nouveau site de Liffré.
- Ces technologies sont actuellement en cours d'installation sur les sites de Louverné et de Servon-sur-Vilaine. Les économies attendues couvriront les besoins de la phase 1 du projet de Liffré.

Sur les eaux pluviales et les eaux usées

La société Bridor s'engage à :

- Réaliser des revêtements drainants sur les espaces de stationnement des véhicules légers ;
- Raccorder l'unité de production à la station d'épuration uniquement pour les eaux sanitaires ;
- À être autonome dans sa gestion des eaux issues du process de production et à assurer seule la prise en charge financière du traitement de ces eaux ;
- Réaliser des bassins de confinement notamment pour y stocker les eaux d'extinction d'une part, et les eaux de ruissellement sur surfaces imperméabilisée correspondant à une pluie de 10 mm d'autre part. Il n'y aura pas de transfert direct vers les eaux superficielles

Sur les ressources énergétiques

La société Bridor s'engage à :

- Poser des panneaux photovoltaïques sur les ombrières de parking ;

■ EMPLOIS ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAUX

La société Bridor s'engage à :

- Développer les mesures de publicité nécessaires pour informer les entreprises locales des opportunités de travail. Les candidats devront disposer des compétences et des capacités adaptées à des prix concurrentiels.

Engagements communs des maîtres d'ouvrage liés à l'emploi :

- Liffré-Cormier Communauté et le groupe Bridor ont prévu la mise en place d'un comité technique associant des partenaires de l'emploi et de la formation en vue d'établir une politique de recrutement, qui pourra être développée auprès des publics spécifiques, tel que le fait déjà l'entreprise.
- Ainsi, les maîtres d'ouvrage veilleront à ce que les travailleurs locaux puissent candidater dès lors où ils disposent des compétences adaptées aux postes à pourvoir.

CONCLUSION

Liffré-Cormier Communauté et le groupe Bridor ont tiré bénéfice de cette procédure de concertation et remercient les garantes pour leur collaboration et conseils.

Les maîtres d'ouvrage ont examiné les commentaires, remarques et questions reçues via le registre dématérialisé et lors des réunions. Des engagements ont déjà été pris.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à poursuivre le processus d'information au public durant le processus d'élaboration du projet, ainsi que dans le cadre des procédures réglementaires requises pour l'obtention des autorisations administratives.

ANNEXE

AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEMENT					RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DE BRIDOR
MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	
RP = Réunion publique TR = Table ronde RN = Registre numérique					
TR3, RN 4 contributions	AMENAGEMENT	CONSUMMATION FONCIERE	Consommation foncière, artificialisation des sols, politique d'accueil des entreprises et disponibilités de foncier à vocation d'activités	Dès 2007, le SCoT du Pays de Rennes a ciblé un site stratégique de développement économique de part et d'autre de l'échangeur n°27 de l'A 84 (Site stratégique n°10- Porte des Forêts). En 2013, une étude a été réalisée pour déterminer si le développement de ce site stratégique devait se poursuivre sur le secteur de Beaugé, ou bien sur celui de Sévailles. Eu égard aux enjeux environnementaux plus importants sur le secteur de Beaugé, le secteur de Sévailles a été ciblé pour y développer de l'activité. Cela s'est traduit par la réalisation du secteur de Sévailles 1 et l'identification au PLU de Liffré en 2017 du secteur de Sévailles 2. La révision générale du PLU (en 2017) a fait l'objet de réunions de concertation du public. Le secteur de Sévailles 2 n'est pas l'unique zone d'activités puisque la collectivité organise sa politique économique à l'échelle du territoire de Liffré-Cormier. Il existe du foncier sur les autres communes du territoire notamment à Saint-Aubin-du-Cormier et à La Bouëxière.	Bridor n'envisage pas d'artificialiser la totalité des 21 ha. Le plan national « Biodiversité » prévoit effectivement de favoriser un urbanisme sobre en consommation d'espace et d'améliorer la mise en œuvre de la séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC).
RN 1 contribution	AMENAGEMENT	CONSUMMATION FONCIERE	Impact sur le milieu agricole, compensation agricole collective (au titre de l'article L.112-1-3 du code rural)	Depuis l'approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en juillet 2017, le secteur de Sévailles 2 est, pour 90% de sa surface (soit 19.18 ha), identifié comme zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques (zone2AUe). Par conséquent, le secteur de Sévailles 2 n'est plus fléché comme un secteur à vocation agricole. Contrairement à Sévailles 1, Le projet de Sévailles 2 est effectivement soumis à la compensation collective agricole. Le projet de compensation agricole sur l'opération de la Quinte se poursuit, mais a été retardé par la crise COVID. Des réunions d'échange avec le monde agricole étaient prévues en mars 2020, elles ont été reprogrammées cet automne. Pour information, l'Office National des Forêts (ONF) a été sollicité dans le cadre de l'étude contextuelle menée par les garantes et a été invité à toutes réunions publiques et tables rondes.	La société Bridor a déjà rencontré le directeur de l'ONF.

RP1, TR1, RN. 7 contributions	AMENAGEMENT	MOBILITES ET INFRASTRUCTURES	Maintien, sécurisation et gestion des cheminements doux	Au cours de la concertation les engagements suivants ont été pris : - Le tronçon longeant la limite ouest sera intégralement maintenu ; - Conformément aux conclusions de l'enquête publique le tronçon est-ouest sera déplacé en limite nord afin d'assurer la continuité douce. Ce nouveau cheminement sera réalisé, avant la suppression de celui existant. La société Bridor se chargera de réaliser ce cheminement avant de le rétroceder à la collectivité ; - Liffré-Cormier Communauté et la société Bridor aménageront une voie douce au sud du secteur de Sévailles 2. Les croisements des flux de véhicules et des cheminements doux feront l'objet d'aménagements sécurisés. Toutefois les traversées piétonnes sécurisées vont dépendre du positionnement du panneau d'entrée de ville. Ce travail sera à faire en concertation avec la ville de Liffré et le Département gestionnaire de la voirie départementale. En outre, la collectivité étudie actuellement la possibilité de relier toutes les communes du territoire par des voies vélo sécurisées.	Bridor envisage de concerter les associations pour travailler sur la conception de ce cheminement doux avec le territoire de Liffré-Cormier Communauté et l'Office National des Forêts (ONF). Liffré-Cormier Communauté et la société Bridor aménageront une voie douce au sud du secteur de Sévailles 2.
RP1, TR1, RN. 3 contributions	AMENAGEMENT	MOBILITES ET INFRASTRUCTURES	Gestion de l'augmentation des flux routiers et sécurité routière	Indépendamment de l'implantation de l'unité de production de Bridor, l'ouverture à l'urbanisation du secteur de Sévailles 2 engendra une hausse des flux routiers. Par ailleurs, le giratoire de l'échangeur de l'A84 permet un accès direct au secteur d'activités de Sévailles 2, depuis la voie interne de Sévailles 1 et permet ainsi, de limiter l'augmentation du trafic sur la RD812.	
RP1, TR1, RN 4 contributions	AMENAGEMENT	MOBILITES ET INFRASTRUCTURES	Itinéraire et stationnement des poids lourds et leurs impacts sur les infrastructures routières	La collectivité rappelle que la gestion des poids-lourds aurait du revenir à l'État avec la création d'une aire d'autoroute au niveau de la commune de Gosné. Les camions qui stationnent actuellement sur la voie publique sont généralement en transit. Les collectivités espèrent trouver une solution à moyen terme. Les accès poids-lourds se feront depuis Sévailles 1, la chaussée étant calibrée pour supporter de tels flux.	Bridor précise que l'itinéraire des poids-lourds prévoit un passage par la rocade de Rennes, puis par l'A84, et enfin par la zone d'activités de Sévailles 1. Un stationnement poids-lourds est prévu au sein du site de Bridor, pour les livraisons et expéditions. Des aménagements de voiries seront réalisées à cet effet, ainsi que des équipements nécessaires aux chauffeurs (sanitaires, douches, coin repas...). Bridor ne pourra prendre à sa charge les aménagements extérieurs au site pour accueillir les transporteurs qui n'ont pas de rendez-vous sur les sites de production du secteur de Sévailles.
RP1 1 contribution	AMENAGEMENT	MOBILITES ET INFRASTRUCTURES	Aménagement routier à réaliser sur la RD812	Dans le cadre de ce projet, l'accès prévu depuis la RD812 est un accès secondaire pour les services de secours et les interventions techniques liées à des travaux.	

RN 3 contributions	AMENAGEMENT	PROJET DE TERRITOIRE	Liffré-Cormier, terre d'accueil, territoire dynamique, attractif, durable et créateur d'emploi / Diversification du tissu économique	La volonté première des élus de Liffré-Cormier Communauté est d'accueillir de nouveaux habitants et des entreprises pour développer son territoire. L'accueil d'entreprises accroît l'attractivité et le dynamisme d'un territoire, génère de nouvelles recettes fiscales et permet de maintenir et développer les équipements publics, les commerces et services à destination de l'ensemble des habitants. Il s'agit donc d'un enjeu important pour le territoire. Dès 2007, le SCoT du Pays de Rennes a identifié un site stratégique de développement économique sur les secteurs de Beaugé et de Sévailles. Cela s'est traduit par la réalisation du secteur de Sévailles 1 et l'identification au PLU en 2017 du secteur de Sévailles 2. C'est aussi la raison pour laquelle il est présenté comme alternative à l'accueil d'une seule entreprise (Bridor), la réalisation d'un parc d'activités pouvant accueillir plusieurs entreprises. L'installation d'un site de production Bridor sur le territoire communautaire est une opportunité pour développer les emplois de proximité, dans la mesure où les questions liées à la mobilité sont importantes aujourd'hui. De plus, elle permettrait de compenser les récentes suppressions d'emplois sur le territoire (en 2016 : 189 suppressions à la SVA, en 2018 : 167 suppressions à Delphi Europe), de diversifier la structure des emplois présents sur le territoire (40 % sont rattachés au secteur public) et le tissu des entreprises (94 % sont des TPE en 2016). C'est une entreprise importante qui vient s'intégrer dans un tissu économique déjà riche et diversifié. Cela permet de répondre à un enjeu de diversification de la typologie des entreprises (94% de très petites entreprises sur le territoire) et des catégories d'emplois créés.é. Il n'y aura pas de situation de monopole. Liffré-Cormier Communauté se réjouit que Bridor ou d'autres entreprises comme Canon, de renommée internationale, aient choisi la Bretagne et Liffré pour s'implanter.	
--	-------------	----------------------	---	--	--

RP1, RN 3 contributions	AMENAGEMENT	PROJET DE TERRITOIRE	Équilibre entre les intérêts généraux en présence(protection de l'environnement, développement économique, création d'emploi pour les habitants, etc,)	La perspective d'accueillir la société Bridor et les 500 emplois relève de l'intérêt général. Ce projet présente un intérêt à l'échelle communautaire voire supra communautaire. - Il s'intègre dans un site stratégique identifié à l'échelle du SCoT. Ainsi, l'ouverture d'un nouveau secteur d'activités conforte notre territoire ainsi que celui du Pays de Rennes ; - Ce nouveau secteur d'activités et l'arrivée de la société Bridor est conforme au Projet de territoire de Liffré-Cormier ; - Le projet Bridor permettra d'offrir des emplois à celles et ceux qui n'en ont pas, à celles et ceux qui n'ont pas eu l'opportunité, ni la chance de faire des études qualifiantes. Les emplois ne sont précaires que pour ceux qui les appréhendent comme tels. - L'accueil d'entreprises sur le territoire concourt à la réduction des déplacements domicile-travail et des temps de trajets. De fait cela contribue à : - o Améliorer la qualité de vie des salariés. Il ne faut pas omettre que pour certains demandeurs d'emploi la mobilité est un frein au retour à l'emploi ; - o Réduire les émissions des gaz à effet de serre. Ce n'est qu'une mesure parmi d'autres, mais cela concourt aux objectifs fixés dans le PCAET. Plusieurs intérêts généraux sont en présence. Ils prévalent en fonction des intérêts et des sensibilités de chacun. En l'espèce, outre la préservation de l'environnement, des sentiers de randonnées..., il s'agit de créer de l'emploi et de la richesse pour ceux qui n'en ont pas et pour le territoire.	
RP1 1 contribution	AMENAGEMENT	PROJET DE TERRITOIRE	Ouverture à l'urbanisation	Le développement du secteur de Sévailles fait suite à la révision générale du PLU effectuée en 2017 par la commune de Liffré. Ce secteur est fléché sur des terres agricoles de moins bonne qualité que sur d'autres secteurs et est réalisé dans le cadre des derniers crédits d'hectares attribués par le SCoT du Pays de Rennes.	
RP1, TR1, RN 3 contributions	AMENAGEMENT	PROJET DE TERRITOIRE	Opportunité d'accueillir une seule entreprise	L'opportunité de négocier avec une seule entreprise présente l'avantage de faciliter la gestion du secteur par rapport à l'aménagement d'un lotissement d'activités multi-lots. Il n'y a cependant pas de garantie d'une imperméabilisation moins importante. Accueillir une seule entreprise, signifie également la non-nécessité de réaliser une voirie de desserte des lots au sein du site, l'accès au secteur de Sévailles 2 se faisant depuis la voie de Sévailles 1. Les élus ont fait le choix d'accueillir une entreprise bretonne, assumant un ancrage territorial fort, permettant ainsi d'avoir un seul interlocuteur avec qui échanger et négocier les conditions de son installation. Certes, la perspective des 500 emplois n'a pas été neutre dans ce choix, mais le contexte économique actuel et futur milite pour que cela soit pris en compte.	

TR2 2 contributions	AMENAGEMENT	PROJET DE TERRITOIRE	Respect des objectifs du PCAET	Le projet Bridor ne peut répondre à lui seul à tous les objectifs fixés par le PCAET néanmoins, il est pris soin par la collectivité à ce que ce projet y concourt. En effet, outre l'amélioration de la qualité de vie des salariés, réduire les distances domicile/travail en proposant des emplois de proximité sur le territoire permet de réduire les émissions de GES et participe ainsi aux objectifs du PCAET. Les projets répondent aux enjeux des «Fiches Actions» du PCAET suivantes : - Développer la filière bois (énergie et construction) et Accompagner l'augmentation de la résilience économique et climatique des exploitations agricoles du territoire : Concernant les mesures de compensations agricoles collectives, le sujet de l'accompagnement de la gestion du bocage pour assurer une production de bois bocage locale (besoin piscine chaudière bois) est en cours. Il permettra de maintenir le bocage sur notre territoire mais aussi d'assurer une nouvelle ressource économique pour le tissu agricole - Concernant la qualité de l'eau et sa quantité, la communauté de communes s'est engagé avec les partenaires à analyser les besoins du territoire à une échelle élargie et à agir pour améliorer la qualité des eaux naturelles en finançant des actions concrètes avec les bassins versants en particulier de la flume et Illet. - Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des entreprises (bâtiments et process industriels). La collectivité demande au porteur de projet de prendre en compte la performance énergétique dans ses process de fabrication notamment en vue d'économiser les ressources en eau et en énergies. - Accompagner l'intégration professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Liffré-Cormier Communauté demandera à Bridor d'accompagner l'insertion professionnelle des publics spécifiques (les personnes éloignées de l'emploi notamment). - Faire évoluer les aménagements urbains et paysagers (voirie, espaces verts) pour répondre aux enjeux climatiques	Bridor travaille pour que ce site soit un modèle en terme d'usine du futur. Un des objectifs majeurs est la certification BREEAM niveau VERY GOOD pour la conception du bâtiment (matériaux, isolation, gestion des eaux, gestions des consommations d'énergie, gestion des déchets, santé et bien être, transport, occupation du sol et écologie et pollution). De plus, Bridor envisage ses sites de production vers un objectif bas carbone à l'horizon 2030. Les projets répondent aux enjeux des «Fiches Actions» du PCAET suivantes : - Favoriser le développement de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique. L'entreprise Bridor réalisera des panneaux photovoltaïques sur une surface équivalente à 30% des surfaces de toitures des bâtiments de stockage. Les panneaux photovoltaïques pourront être installés sous différentes formes, en ombrières sur les parkings des véhicules légers par exemple. - Développer la filière bois (énergie et construction) et accompagner l'augmentation de la résilience économique et climatique des exploitations agricoles du territoire : Bridor travaillera son projet architectural pour intégrer une structure bois au niveau des bâtiments administratifs. - Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des entreprises (bâtiments et process industriels) : Bridor intègre depuis longtemps ces critères dans ses cahiers des charges et dans l'achat de sa fourniture d'énergies (gaz et électricité). Le projet servira d'amplificateur dans le programme BRIDOR 2030 BAS CARBONE pour ses sites. - Favoriser les synergies / échanges de flux entre entreprises (économie circulaire). Bridor possède déjà un réseau de partenaires locaux. - Accompagner l'intégration professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. La politique salariale de l'entreprise prévoit déjà l'emploi et l'accompagnement des publics spécifiques. - Faire évoluer les aménagements urbains et paysagers (voirie, espaces verts) pour répondre aux enjeux climatiques.
------------------------	-------------	----------------------	--------------------------------	---	--

RN 1 contribution	AMENAGEMENT	URBANISME	Procédure de cosaisine et intérêt de la concertation préalable dans le cadre de la déclaration de projet	La déclaration de projet n'est pas une procédure soumise obligatoirement à concertation préalable. Cependant, pour une information du public optimale et car les deux projets sont dans le cas présent liés, la communauté de communes et la société Bridor, sur conseil de la Commission Nationale du Débat Public, ont décidé de réaliser une concertation préalable commune. La déclaration de projet a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la totalité du secteur d'activités de Sévailles 2, pour accueillir une entreprise de taille importante ou un lotissement d'activités multi-lots. La mise en compatibilité du PLU porte également sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur. A ce jour, tout comme pour le projet Bridor, la déclaration de projet est en construction et des ajustements pourront être effectués.		
TR1, TR2 9 contributions	AMENAGEMENT	URBANISME	Limite d'urbanisation à vocation d'activités économiques	Les 60 hectares à vocation économique attribués par le SCoT du Pays de Rennes sont quasi consommés (Sévailles 1, Sévailles 2 et l'extension du secteur de Beaugé). Sévailles 2 marque la limite d'urbanisation sur ce secteur de la ville. Au delà les terrains sont classés en zone agricole. Par rapport à l'A 84, un dossier loi Barnier a été réalisé lors de la révision générale du PLU en 2017, réduisant la zone non aedificandi à 35 mètres par rapport à l'axe de l'autoroute. La limite de la zone non aedificandi se situe en limite du secteur de Sévailles 2.		
TR1, RN 3 contributions	AMENAGEMENT	URBANISME	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle de Sévailles 2 (préservation des haies et matérialisation des accès)	S'agissant de l'accès depuis la RD 812 : Dans le cadre du projet Bridor, il s'agira d'un accès secondaire technique accessible uniquement pour les services de secours, les concessionnaires de réseaux... S'agissant de la préservation des haies : Les OAP, qui ne prescrivent que de grands principes d'aménagement, permettent l'adaptation du projet à la réalité ou aux contraintes du terrain au moment de la phase opérationnelle. En effet, C'est au terme des études préalables que peuvent être imposées des mesures de protection et d'intégration paysagère plus cohérentes puisqu'un travail concerté est mené Les haies bocagères repérées sur l'OAP au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme resteront repérées. La zone boisée située en bordure nord-ouest de l'autoroute ne fait l'objet d'aucun classement. L'impact du projet d'aménagement sur ces haies sera mesuré par l'étude d'impact obligatoire liée à la procédure de déclaration de projet. La séquence ERC sera appliquée au projet d'aménagement. Il s'agira d'éviter au maximum leur destruction tout en rendant le projet réalisable. Une logique de compensation sera mise en œuvre si l'évitement et la réduction n'ont pas pu être appliqués, ou pas suffisamment.	Dans le cadre de la concertation préalable, Bridor a fait évoluer son projet avec notamment les orientations suivantes : l'orientation du transtocker du côté de l'A84, la conservation de la partie du boisement présentant un intérêt écologique, la conservation des haies périphériques, etc.	

CADRE DE LA CONCERTATION

MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DE BRIDOR
RP = Réunion publique TR = Table ronde RN = Registre numérique					
RP1, RN 5 contributions	CADRE DE LA CONCERTATION	TRANSPARENCE	Transparence de la co-saisine	La déclaration de projet n'est pas une procédure soumise obligatoirement à concertation préalable. Cependant, pour une information du public optimale et car les deux projets sont dans le cas présent, liés, la communauté de communes et la société Bridor, sur conseil de la Commission Nationale du Débat Public, ont décidé de réaliser une concertation préalable commune. Concernant le droit d'initiative, il s'agit d'un volet réglementaire de la procédure de concertation préalable qui ne s'applique pas à la collectivité dans la mesure où cette dernière a réalisé une concertation préalable (commune avec Bridor). Cela a été mené en toute transparence avec les garantes, dans le respect de la réglementation.	Bridor aurait pu découper son projet afin de "passer sous les radars" de la concertation préalable mais a fait le choix de co- saisir la CNDP avec Liffré-Cormier Communauté pour être transparent avec la population et permettre la préparation d'un projet qui tient également compte, dans la mesure du possible, des préoccupations des citoyens.
RP1, TR1, RN 4 contributions	CADRE DE LA CONCERTATION	TRANSPARENCE	Prise en compte et intégration des idées et remarques issues de la concertation	Un certain nombre d'observations ont déjà été intégrées et feront évoluer le projet, l'orientation la plus marquante réside dans l'engagement de création d'une voie douce, au sud du secteur de Sévailles 2, en bordure de la RD812. Les idées et remarques issues de la concertation seront présentées par les maîtres d'ouvrages, à la suite du bilan des garantes, dans un document intitulé «Enseignements de la concertation» Les élus assument et maintiennent leur intérêt pour l'accueil de cette entreprise. La concertation permet d'exprimer les positionnements de chacun et il s'agira, pour les deux maîtres d'ouvrage, d'en tirer les enseignements.	Les contributions seront prises en compte et intégrées, la société Bridor annonce «faire éponge» des arguments pour alimenter la conception du projet. Plusieurs questions et remarques ont été intégrées et ont fait évoluer le projet. On peut nommer par exemple : l'orientation du transtocker du côté de l'A84, la conservation de la partie du boisement présentant un intérêt écologique, la conservation des haies périphériques, etc. Les idées et remarques issues de la concertation seront présentées par les maîtres d'ouvrages, à la suite du bilan des garantes, dans un document intitulé «Enseignements de la concertation»

RP, TR1, TR2, RN 6 contributions	CADRE DE LA CONCERTATION	CADRE DE LA CONCERTATION	Avancement du projet en amont ou en parallèle de la concertation préalable	S'agissant de la communication sur le projet réalisée en amont, la zone de Sévailles 2 est fléchée pour accueillir des activités économiques depuis la révision du PLU de Liffré en 2017. Pour des raisons de confidentialité il n'est pas possible de communiquer immédiatement sur les négociations. Liffré-Cormier Communauté souhaitait posséder un terrain d'assiette d'un seul tenant sans habitations à proximité immédiate des activités économiques, afin d'éviter les nuisances et les conflits de voisinage. Pour ce faire, elle a engagé des acquisitions foncières, 2 maisons ont déjà été achetées et démolies afin de préserver la sécurité et la salubrité publiques. S'agissant des clauses de vente du terrain, il s'agit d'une proposition de l'entreprise qui n'a pas encore été acceptée par Liffré- Cormier Communauté. S'agissant des fouilles archéologiques, lors de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone (d'habitat ou d'activités), la DRAC décide s'il doit être mené des fouilles archéologiques préventives. Ces fouilles auraient également été réalisées dans le cadre d'un aménagement multi-lots. Ces fouilles n'ont pas affecté les éléments d'intérêt écologique du site et les tranchées sont désormais rebouchées.	Concernant la sélection d'une maîtrise d'oeuvre pour la société Bridor, l'entreprise souhaite que cette dernière apporte de la créativité et de la nouveauté. Elle devra imaginer un site de production, en intégrant les enseignements de la concertation préalable et les contraintes connues de l'entreprise (lumineuses, sonores, environnement). Cette dernière devra également répondre sur la certification BREEAM et sur la production technique.	
TR2, RN 6 contributions	CADRE DE LA CONCERTATION	CADRE DE LA CONCERTATION	Déroulement de la concertation	S'agissant de la mise en ligne des documents, les maîtres d'ouvrages se sont attachés, pendant toute la concertation préalable, à mettre en ligne les documents demandés, dans les meilleurs délais, en tenant compte de la charge de travail de leurs services. S'agissant de la restitution des tables rondes, les supports de présentation ainsi que la restitution des échanges entre les intervenants et le public sont en ligne sur la page dédiée à la concertation du site internet de Liffré-Cormier Communauté. S'agissant du temps de parole, les modalités de la concertation validées par la CNDP ont été respectées. Dans le cadre des trois tables-rondes, tous les participants qui ont souhaité s'exprimer ont pu le faire dans des conditions de respect mutuel. D'ailleurs, la table ronde n°2 (environnement et cadre de vie), qui a suscité plus de débats, a été prolongée de 30 mn pour laisser le public s'exprimer.		

RP1, RN 4 contributions	CADRE DE LA CONCERTATION	ALTERNATIVES	Les alternatives au projet d'implantation de Bridor	Il existe plusieurs alternatives, présentées dans le dossier de concertation : 1. Pas d'ouverture à l'urbanisation du site : le secteur de Sévailles 2 resterait au PLU en zonage 2AUe (urbanisation à moyen terme d'un secteur d'activités) et les parcelles bâties en zonage A et Anc. Les parcelles qui étaient exploitées (fauche, pâturage) pourraient de nouveau l'être mais sans contractualisation d'un bail avec des agriculteurs. Il n'y aurait pas d'impact immédiat sur les éléments paysagers, viaires et environnementaux existants sur le site. L'absence d'ouverture à l'urbanisation aurait nécessairement des incidences sur la dynamique économique et l'emploi sur le territoire. 2. Ouverture à l'urbanisation d'un secteur pour la réalisation d'un lotissement d'activités : Le contexte (surface, superficie du terrain d'un seul tenant, accès, réseaux, topographie...) permet la mise en œuvre d'un lotissement d'activités de plusieurs lots. 3. Ouverture à l'urbanisation d'un secteur pour l'installation d'une seule entreprise : Le contexte (surface, superficie du terrain d'un seul tenant, accès, réseaux, topographie) permet également d'accueillir une seule entreprise. L'alternative privilégiée est aujourd'hui la réalisation d'une zone d'activités pour l'accueil d'une entreprise de taille importante.	Les critères de décision pour l'implantation ont été exposés lors des tables rondes avec les principaux piliers suivants : - Contexte environnemental, - Approvisionnement et maîtrise de la Qualité, - Emploi et formation en lien avec le savoir-faire Bridor et la capacité à embaucher de nouveaux collaborateurs. Liffre est le meilleur compromis entre économie, emploi, savoirs faire, économie et environnement.
---------------------------------------	-------------------------------------	---------------------	--	---	--

ENVIRONNEMENT

MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DE BRIDOR
RP = Réunion publique TR = Table ronde RN = Registre numérique					
TR1, TR2, RN 5 contributions	ENVIRONNEMENT	BIODIVERSITE	Remise en cause de la sincérité des études environnementales (inventaires faunistiques et floristiques) et de la volonté de prendre en compte les enjeux environnementaux	Le dossier de concertation a été élaboré au début de l'année 2020. Les inventaires faunistiques et floristiques ont fait l'objet d'un complément cette année, notamment au printemps, pour assurer l'exhaustivité des données naturalistes. Il est possible d'urbaniser et d'être attentif à l'environnement. A titre d'exemple 3 hectares d'espaces verts à vocation de parc comprenant des zones humides et une renaturation de cours d'eau ont été réalisés sur Sévailles 1.	Les enjeux environnementaux sont pris en compte, à plusieurs niveaux grâce aux travaux de bureaux d'études spécialisés. Il n'est pas question de «tout bétonner». La séquence ERC sera appliquée. La préservation comprendra les haies périphériques, la zone d'intérêt écologique du boisement identifiée au nord du site en tenant compte des obligations liées au cheminement nord. De par la nature du site (agro-bocager), l'objectif d'une balance écologique positive est réalisable.
TR1 1 contribution	ENVIRONNEMENT	BIODIVERSITE	Corridors écologiques	L'état initial de l'environnement identifie 3 corridors : les deux corridors principaux sont au nord de l'A 84 et au sud de la RD 812. Le troisième corridor traverse le site de Sévailles 2 et concerne principalement l'avifaune. Ainsi, le maintien d'une partie des arbres existants et les replantations dans le cadre de l'application de la séquence ERC, permettront de maintenir ce corridor écologique.	
RP1 1 contribution	ENVIRONNEMENT	BIODIVERSITE	Préservation de certains arbres (cèdre et chênes)		Une étude arboricole a été réalisée, à partir de celle-ci la possibilité de conserver des arbres sera étudiée. Sur la partie intérieure du projet, Bridor sera accompagné par l'ONF, DM'Eau et le GES. Tout cela se fera dans le cadre de la séquence ERC.
TR2, TR3, RN 5 contributions	ENVIRONNEMENT	EAU POTABLE	Coût de l'eau	Liffré-Cormier Communauté a pris la compétence «eau potable» au 1er Janvier 2020, une étude d'harmonisation du coût de l'eau sur le territoire est en cours. La possible arrivée de Bridor est d'ailleurs prise en considération dans cette étude. Il a été rappelé qu'en aucun des cadeaux ne seront fait à l'entreprise.	

RP1, TR2, TR3, RN 16 contributions	ENVIRONNEMENT	EAU POTABLE	Quantité consommée, disponibilité de la ressource et dimensionnement des réseaux	S'agissant de la ressource en eau, il est important de rappeler que les syndicats de production ont été consultés préalablement car la ressource en eau est précieuse. Le SYMEVAL confirme que la disponibilité de la ressource et les capacités de production d'eau potable sont suffisantes pour répondre aux besoins des habitants et de l'entreprise. Le SYMEVAL, compétent en matière de production d'eau potable sur Liffré, a fourni un document confirmant la capacité d'alimenter la ville de Liffré pour couvrir les besoins annuels de consommation du site de production Bridor à l'horizon 2030. Le SYMEVAL alimente notamment la ville de Liffré depuis la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) qui peut fournir un volume maximal de 2000 m³/j depuis le point de vente d'eau de la Lande Ragot, soit 730 000 m³/an. Le concessionnaire du réseau SAUR a précisé que les réseaux étaient suffisamment dimensionnés pour les besoins de la société Bridor. Les puits identifiés sur le secteur de Sévailles 2, du fait de leurs faibles débit (1,5m3 maximum) ne peuvent être utilisés pour alimenter le réseau existant.	La question de l'approvisionnement en eau potable sera développé dans l'étude d'impact de la demande d'autorisation environnementale : origines de l'eau, prévisions de consommation par la population, besoins pour le site de production, cas particuliers des périodes de sécheresse. L'objectif est de ne pas perturber les équilibres de la ressource en eau.
RP1, TR2, RN 7 contributions	ENVIRONNEMENT	EAU POTABLE	Économies de la ressource en eau	Le SYMEVAL a rappelé deux objectifs sur cet enjeu : l'amélioration du réseau de distribution (puisque que sur 100 m3 produit seulement 85 sont fournis) et la pédagogie pour sensibiliser les particuliers et les industriels sur leurs consommations. C'est pour cela que de gros investissements sur le réseau sont faits régulièrement.	La société Bridor a d'ores et déjà retenu de modifier les process pour limiter drastiquement la consommation d'eau. Ces procédés sont mis progressivement en place sur les sites existants et ont pu être éprouvés. Les cibles envisagées (1 m3 d'eau par tonne de matière produite) s'appuient sur les données existantes pour ces nouveaux procédés. Les déploiements de ces techniques sont en cours d'installation sur les sites de Servon-sur-Vilaine et Louverné et serviront de base pour en confirmer l'intérêt et permettrait le cas échéant des économies importantes et essentielles. Par ailleurs, l'entreprise étudie la possibilité d'incorporer à leurs pratiques les « Meilleures Pratiques Disponibles » afin de réduire le besoin en eau. L'adoption de la technologie ""adiabatique"" est notamment un gage d'économie substantielle sur les volumes d'eau consommé. Les 200 000 m3 consommés annuellement sont donc une base maximale.

TR2, RN 5 contributions	ENVIRONNEMENT	EAU POTABLE	Consommation d'eau en période de sécheresse		L'entreprise dispose de niveaux de consommation annuels qui sont validés par la préfecture. Il existe des niveaux d'alertes, et les entreprises doivent présenter à la préfecture des plans de réduction de leurs consommation. Ainsi lors d'épisodes de sécheresse, l'entreprise est déjà engagée sur une voie d'économies réelles. L'entreprise est donc soumise à des restrictions tout comme les habitants. Des mesures de réduction d'eau doivent être prévues en marche normale, ainsi que des mesures complémentaires en période de grandes sécheresses. les entreprises comme Bridor sont donc soumises à des suivis réguliers et réglementaires.
"RP1, TR2, RN 7 contributions"	ENVIRONNEMENT	EAUX PLUVIALES	Mode de gestion et de traitement des eaux pluviales		La gestion des effluents se fait de manière autonome au niveau du site. À cet effet, le site sera équipé de bassins de rétention avec un débit de fuite limité afin de ne pas inonder l'aval du site. Ces derniers étant dimensionnés en fonction de la surface imperméabilisée. Il n'y a pas donc d'écoulement parasite vers les zones périphériques. Les exutoires naturels de la zone de Sévailles 2 seront maintenus : - ruisseau de Hen Herveleu pour la partie Nord de la zone d'étude (franchissement sous l'A 84 existant) - ruisseau du Bois Beau pour la partie Sud (franchissement de la route de Gosné). Les bassins d'eaux pluviales seront créés avant le début du chantier pour éviter le transfert d'eaux potentiellement boueuses au milieu naturel. L'intégralité des eaux pluviales sont récoltées sur le site, traitées puis récupérées par des entreprises qualifiées. Un bassin de confinement étanche, dimensionné sur la base du recueil des eaux d'extinction et d'une pluie simultanée de 10 mn, soit plus 1 000 m3 permettra d'éviter tout déversement accidentel vers les eaux superficielles.
"RN 3 contributions"	ENVIRONNEMENT	EAUX PLUVIALES	Imperméabilisation et artificialisation des sols		L'imperméabilisation du site concernera, à l'issue de la phase 3, environ 11,4 ha. La société Bridor a acté, dans le cadre de la concertation préalable, la réalisation de revêtements drainants sur les espaces de stationnement des véhicules légers. L'intégration de noues d'infiltration complémentaires sera à l'étude pour la définition finale du projet.

TR2, RN 11 contributions	ENVIRONNEMENT	EAUX USEES	Gestion des eaux usées	Le réseau desservant Sévailles 1 est en capacité suffisante pour récupérer les eaux sanitaires du site de production.	Le site de production sera raccordée à la station d'épuration de Liffré uniquement pour les eaux sanitaires. Les eaux usées issues des sanitaires seront raccordées à la station d'épuration de Liffré (obligation réglementaire), ce qui représentera au terme du projet moins de 250 équivalent-habitant. Aussi, Bridor paiera la participation forfaitaire à l'assainissement collectif. Bridor est autonome pour le traitement des eaux usées de l'unité de production. Des études sont en cours pour déterminer le système à mettre en place. La fertirrigation est envisagée comme sur les sites de Servon et de Louverné. Une des phases des études préalables va porter sur la recherche de surfaces agricoles pour constituer ce plan d'épandage. Les effluents de Bridor sont environ 20 fois moins concentrés que les effluents d'élevage. C'est le paramètre DCO qui est retenu classiquement pour caractériser la charge en composés organiques de diverses origines. En ce qui concerne les effluents de Bridor ce paramètre est qualifié de "faible". Si la solution de l'épuration agronomique est retenue, le stockage des eaux usées prétraitées sera réalisé dans un bassin à fond incliné pour éviter toute stagnation prolongée pouvant engendrer des fermentations. Ce bassin sera en outre équipé de dispositifs de brassage et d'aération. Dans le cas d'un épandage avec desserte des parcelles avec un réseau enterré, les systèmes de détection de baisse de pression permettront l'arrêt immédiat des pompes en cas de fuite. De tels incidents ne sont jamais arrivés sur les sites de Servon sur Vilaine ou de Louverné.
-----------------------------	---------------	------------	------------------------	--	--

TR2, RN 8 contributions	ENVIRONNEMENT	GES ET BILAN CARBONE	Emissions de gaz à effet de serre et bilan carbone	L'entreprise Bridor réalise un bilan carbone sur l'ensemble de son activité, c'est-à-dire sur la totalité de ses fonctions et de ses produits. L'entreprise a pris l'engagement d'améliorer la performance dans ce domaine. Elle travaille aussi avec des clients et des transporteurs pour réduire l'impact environnemental. De plus, l'export de produits surgelés est peu émetteur de gaz à effet de serre, car une bonne partie des exportations est acheminée dans le monde par voie maritime. En ce qui concerne le projet du site industriel sur Sévailles 2, l'entreprise prendra des mesures afin de limiter la hausse des températures : • Une isolation thermique renforcée des bâtiments ; • La mise en place d'une toiture blanche pour limiter l'absorption de chaleur solaire ; • La récupération de chaleur pour le préchauffage des eaux de lavage. Bridor soutient sur le site de Louverné un projet de bio gaz pour la valorisation des déchets de pâtes. Le gaz ainsi produit retournera dans le réseau pour alimenter les fours de cuisson.	L'entreprise Bridor réalise un bilan carbone sur l'ensemble de son activité, c'est-à-dire sur la totalité de ses fonctions et de ses produits. L'entreprise a pris l'engagement d'améliorer la performance dans ce domaine. Elle travaille aussi avec des clients et des transporteurs pour réduire l'impact environnemental. De plus, l'export de produits surgelés est peu émetteur de gaz à effet de serre, car une bonne partie des exportations est acheminée dans le monde par voie maritime. En ce qui concerne le projet du site industriel sur Sévailles 2, l'entreprise prendra des mesures afin de limiter la hausse des températures : • Une isolation thermique renforcée des bâtiments ; • La mise en place d'une toiture blanche pour limiter l'absorption de chaleur solaire ; • La récupération de chaleur pour le préchauffage des eaux de lavage. Bridor soutient sur le site de Louverné un projet de bio gaz pour la valorisation des déchets de pâtes. Le gaz ainsi produit retournera dans le réseau pour alimenter les fours de cuisson.
RN 3 contributions	ENVIRONNEMENT	MILIEUX HUMIDES	Zones humides et sincérité des études	Les zones humides du secteur de Sévailles ont été recensées, en 2016, dans le cadre de la révision du PLU de la ville de Liffré. Cet inventaire a été validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine. De plus, des études complémentaires sont réalisées sur Sévailles 2 depuis 2018 par le cabinet DMEAU. En outre, une actualisation de l'analyse pédologique est prévue fin 2020. Cet inventaire sera analysé par les services de l'Etat dans le cadre des procédures environnementales (Loi sur l'eau, étude d'impact...) des 2 projets (déclaration de projet portée par Liffré-Cormier Communauté et projet de création d'un site de production Bridor).	Les inventaires des zones humides ont été réalisés conformément à la réglementation en vigueur, et respectent donc l'arrêté de 2008 modifié. En cas d'incidences sur ces zones humides, la définition de leurs fonctionnalités sera réalisée en tenant compte des référentiels existants.

TR2, RN 3 contributions	ENVIRONNEMENT	NUISANCES OLFACTIVES	Emissions olfactives liées aux fabrications (odeurs de pain)		De par la nature des installations de combustion (four, chaudière), il y a des résidus mais toutes les obligations réglementaires sont respectées. Les odeurs peuvent provenir : - De la cuisson : La hauteur de débouché des cheminées des fours de cuisson fait qu'il n'y a pas d'odeurs perçues au sol dans le voisinage. Il faut noter que seule une partie des produits sont précuits, ou cuits. La précuisson ne génère que peu d'odeurs. - Les déchets de fabrication seront stockés en bennes dans des locaux dédiés. Il n'y a donc pas de dispersion d'odeurs vers l'extérieur. - Du stockage des eaux usées prétraitées Le stockage des eaux usées prétraitées sera réalisé dans un bassin à fond incliné pour éviter toute stagnation prolongée pouvant engendrer des fermentations. Ce bassin sera en outre équipé de dispositifs de brassage et d'aération. Le bassin sera nettoyé régulièrement - De la pratique de l'épandage: Les épandages nocturnes limitent de plus les éventuelles nuisances. Un plan de gestion des odeurs sera intégré au système de management environnemental."
RP1, TR1, RN 3 contributions	ENVIRONNEMENT	NUISANCES VISUELLES			Les visuels présentés ne sont pas le projet définitif. L'objectif est d'orienter un maximum les bâtiments vers l'A84 afin de prévenir les nuisances complémentaires. Afin de limiter l'impact visuel du projet, la société Bridor conservera les haies périphériques, les bâtiments les plus hauts seront situés côté A84 (à l'opposé des tiers) et les couleurs des bâtiments seront choisies pour faciliter leur intégration.

TR1, RN 2 contributions	ENVIRONNEMENT	NUISANCES LUMINEUSES	Pollutions lumineuses et impacts sur la biodiversité et les riverains		Vu la proximité de l'A84, il est difficile de considérer cette zone géographique comme une trame noire. Les éclairages mis en place sont choisis dans le respect de la réglementation en vigueur (arrêté modifié du 27 décembre 2018), de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. Les temps d'éclairage sont limités mais doivent permettre d'assurer la sécurité des personnels et la sécurité routière à l'intérieur du site. Ils sont orientés vers le sol, évitant ainsi l'éclairage céleste inutile et ne constituant pas une gêne pour la circulation aérienne et de l'avifaune nocturne et des chiroptères.
TR1, RN 8 contributions	ENVIRONNEMENT	NUISANCES SONORES	Limitation des nuisances sonores liées aux flux de poids lourds et aux camions frigorifiques.	La zone d'activités intercommunale de Sévailles a été aménagée afin de concentrer tous les flux de camion à l'intérieur de la zone d'activités et de limiter ainsi aux maximum les nuisances externes. Les flux de camions générés par Bridor emprunteront donc la voie interne de la zone d'activités de Sévailles 1 depuis l'échangeur de l'A 84.	L'entreprise ne génère pas de bruits au-delà de 60 à 65 décibels. Une modélisation de l'impact visuel a été présentée. Le site répondra aux normes en vigueur mais l'entreprise essaiera d'être plus vertueuse. Des mesures de bruit caractériseront l'état sonore initial avant toute mise en œuvre du projet. Une cartographie des niveaux sonores futurs sera réalisée. Le référentiel BREEAM et le respect des meilleures techniques disponibles demandent à Bridor de privilégier les équipements techniques en fonction de leurs niveaux sonores. L'implantation des bâtiments et des équipements extérieurs seront choisis pour limiter la gêne potentielle pour le voisinage. L'organisation du plan de circulation sur le site privilégiera la concentration des poids lourds au nord du site, côté A84, à l'opposé des riverains proches. Des stations de biberonnage permettront aux chauffeurs de brancher les groupes froids des camions, ce qui évitera le fonctionnement des groupes diesels autonomes des poids lourds en attente de livraison ou d'expédition. Des mesures de bruit seront réalisées en limite de propriété et auprès des riverains les plus proches pour contrôler le niveau d'émergence, tous les 3 ans. Un plan de gestion du bruit sera établi permettant le recueil des observations riverains. Les actions correctives éventuellement nécessaires seront réalisées. Un plan de gestion du bruit sera intégré au système de management environnemental.

TR1, TR2, RN 8 contributions	ENVIRONNEMENT	SEQUENCE ERC	Cadre et contrôle de la séquence ERC	Les mesures de compensation seront proposées par les bureaux d'études spécialisés puis validées et contrôlées par les services de l'état. Un ""échec de compensation"" signifie que la biodiversité initiale n'est pas retrouvée malgré les mesures de compensations mises en oeuvre. Cela se traduit par une poursuite des mesures de compensation engagées et éventuellement de nouvelles mesures de compensation. Il existe beaucoup d'exemple de compensation réussies, mais c'est encore un processus jeune et perfectible mais qui offre de plus en plus de garanties. Concrètement, cela signifie que les habitats ou les espèces impactées devront faire l'objet de compensations écologiques. Un système de ratio sera mis en place (ratio minimum pour la compensation : 1 m² compensé pour 1 m² détruit) pour définir, par exemple, combien de mares doivent être recréées pour compenser la destruction d'une seule, ou le linéaire de haies bocagères à replanter pour compenser la destruction de certaines haies. A propos de la notion de « balance écologique positive », elle n'est ni abusive, ni trompeuse, puisqu'elle constitue : - Un véritable engagement des porteurs de projet à prendre en compte les enjeux écologiques et les faire cohabiter avec le projet, lorsque cela sera possible ; - Une obligation réglementaire qui sera inscrite dans le cadre des différentes procédures liées au Code de l'Environnement.	La compensation environnementale sera réglementairement contrainte à l'atteinte de résultats. Il sera demandé des bilans (fin de chantier, puis de manière régulière) pendant une période pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines d'années. il y a l'engagement légal de compenser ce qui ne pourra pas être évité ou réduit. Les maîtres d'ouvrage mettront ainisi en place un comité de suivi.
TR1, TR2, RN 9 contributions	ENVIRONNEMENT	SEQUENCE ERC	Application de la séquence ERC par rapport aux projets	Liffré-Cormier Communauté s'engage à préserver les haies bordant le chemin situé entre la ZAC de Sévailles 1 et le secteur de Sévailles 2.	La réalisation du projet se fera donc dans le respect le plus total de la doctrine ERC, dès la définition de la configuration du projet, la priorité sera donnée aux mesures d'évitement et de réduction. Elle s'engage dès à présent à conserver les haies périphériques et à étudier la possibilité de conserver une partie des arbres de l'alignement est-ouest ainsi que la partie du boisement à intérêt écologique. Le bocage actuel est dense, mais pas si diversifié que cela en termes d'espèces. La replantation aura pour objectif une diversification de la palette végétale du bocage. L'Office National des Forêts (ONF) a d'ores et déjà été mobilisé sur le sujet. La plantation d'arbres et d'arbustes est envisagée dans le cadre du projet : plantations paysagères pour l'insertion des bâtiments, aménagement d'espaces paysagers pour le bien être des salariés. Les mesures compensatoires éventuelles, seront dimensionnées en fonction des études environnementales. L'âge des sujets plantés est donc pris en compte dans le dimensionnement de mesures compensatoires. Le suivi de la réussite de ces mesures compensatoires sera réalisé sur une durée importante, pour éviter notamment des échecs sur le long terme.

SITE DE PRODUCTION					
MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DE BRIDOR
RP = Réunion publique TR = Table ronde RN = Registre numérique					
TR2 2 contributions	SITE DE PRODUCTION	ENERGIES	Approvisionnement énergétique et production d'énergies renouvelables.		Le site de production nécessite une alimentation par le réseau classique (pas de goupe électrogène). L'objectif de consommation électrique est de 418kW avec des plans d'amélioration continus. Le photovoltaïque représentera au moins 30% de la surface des bâtiments de stockage (obligation légale).
TR1, RN 4 contributions	SITE DE PRODUCTION	FLUX LOGISTIQUES	Flux logistiques sur la zone de Sévailles 2 et inter-sites		Le trafic poids-lourds est essentiellement diurne sur des plages horaires définies et raisonnables (7 à 8 camions à l'heure). La desserte du site de production se fera par l'A84 via un accès dédié depuis la ZAC de Sévailles. Bridor propose de rencontrer les entreprises riveraines afin d'échanger sur la gestion de ces flux logistiques. La stratégie d'implantation du nouveau site de production sur la commune de Liffré permet de limiter grandement les distances inter sites et notamment de mettre à disposition des véhicules 100 % électriques. Le circuit pour les poids lourds entre Servon-sur-Vilaine empruntera la RN 157 (axe Rennes-Paris) puis l'A84. L'accès est adapté pour les poids lourds et la sortie numéro 27 permet un accès direct aux zones d'activités de Sévailles.

RP1, RN 3 contributions	SITE DE PRODUCTION	MATIERES PREMIERES	Matières premières utilisées	L'objectif de l'entreprise est de s'approvisionner au maximum dans un rayon de 200 km autour des sites de production. Cependant, s'agissant du lait, le lait de la région Bretagne ne correspond pas aux attentes de la société en termes de propriétés techniques (le lait est trop maigre et ne génère pas assez de crème). On notera que Bridor a réussi à mettre sur le marché le premier croissant 100% breton (farine et beurre). Enfin il est essentiel de savoir que le beurre à destination des sites de production ne fait pas partie des priorités pour les transformateurs qui mettent d'abord en avant la production de beurre au couteau, puis de formage et enfin des cubes de 25kg pour les fabricants type Bridor. Il n'y a pas d'huile de palme dans les fabrications de croissants au beurre. Si l'entreprise met en oeuvre des matières comme des fourrages qui peuvent contenir de l'huile de palme alors celles ci sont certifiées RSPO (respectueuse et durable) pour l'huile de Palme ou UTZ pour le chocolat par exemple. Bridor fait appliquer un code éthique à ses fournisseurs (pas de travail des enfants, etc.) La qualité premium des produits est l'une des priorités de l'entreprise notamment via la maîtrise de la traçabilité et de l'origine des matières premières, la fabrication à la française avec le développement des filières BIO, CRC, LABEL ROUGE,...).
---	-------------------------------	-------------------------------	---	--

RN 4 contributions	SITE DE PRODUCTION	NORMES DE CONSTRUCTION	Normes de construction (certification environnementale et sécurité incendie).	Un des objectifs majeurs de l'entreprise est la certification BREEAM niveau VERY GOOD pour la conception du bâtiment (matériaux, isolation, gestion des eaux, gestions des consommations d'énergie, gestion des déchets, santé et bien être, transport, occupation du sol et écologie et pollution). Le référentiel BREEAM est mondialement reconnu et sera une première en Bretagne pour une entreprise agro-alimentaire. La performance « Very Good » est significative sur le plan des engagements environnementaux ; engagements renforcés par une certification ISO 50001 sur la performance énergétique de nos établissements. Le choix du référentiel BREEAM est exposé dans le dossier de concertation, au chapitre « Démarche développement durable retenue par Bridor », il s'inscrit dans une démarche de groupe qui permettra à la société d'aligner tous les sites de production (y compris nord-américains) sur un même référentiel. De plus, la certification HQE n'est pas orientée pour le sites industriels et demeure une certification nationale. Les réserves d'eau incendie seront dimensionnées en fonction de la plus grande surface non recoupée, en adéquation avec les moyens pouvant être développés par le SDIS35 et après concertation avec lui. Les bassins de confinement permettront de confiner la totalité des eaux d'extinction, y compris une pluie de 10 mm sur les surfaces imperméabilisées. Il n'y aura pas de transfert vers nombreux équipements permettront de limiter le risque : • Présence de murs coupe feux permettant de limiter les surfaces non recoupées ; • Sprinklage des locaux de production ; • Mise à disposition des services de secours de réserves en eau ; • Formation de nos collaborateurs en Première et Seconde Intervention ; • Partage avec les services de secours permettant une parfaite connaissance des installations.
TR3, RN 4 contributions	SITE DE PRODUCTION	ORGANISATION DU SITE	Organisation du site pour limiter les impacts	L'organisation du plan de circulation sur le site privilégiera la concentration des poids lourds au nord du site, côté A84. S'agissant de l'organisation du site pour limiter l'impact visuel, la société Bridor conservera les haies périphériques, les bâtiments les plus hauts seront situés côté A84, à l'opposé des tiers, et les couleurs des bâtiments seront choisies pour faciliter leur intégration.

EMPLOI

MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DE BRIDOR
RP = Réunion publique TR = Table ronde RN = Registre numérique					
RP1, TR3, RN 4 contributions	EMPLOI	EMPLOIS INDIRECTS	Conséquences du développement de l'emploi industriel sur l'emploi local : suppression d'emplois artisanaux et création d'emplois indirects	La création et le fonctionnement d'une usine crée de l'emploi local. Selon l'INSEE, la création d'un emploi industriel génère 1,5 emploi indirect et 3 emplois induits dans le reste de l'économie. Par exemple, une entreprise de La Bouëxière travaille sur le site de Servon-sur-Vilaine. Par ailleurs, toujours selon l'INSEE, chaque million d'euros investit correspond à 9 emplois indirects pendant 1 an. Toute activité économique créatrice d'emplois, induit de l'activité pour les entreprises de services et les commerces locaux (restaurants, etc.)	A propos de la suppression d'emplois artisanaux : l'entreprise est un partenaire des boulangers qui ont besoin de solutions complémentaires. Bridor leur propose des solutions qualitatives avec une démarche artisanale. De plus, on notera que pour 1 emploi direct créé dans pareil programme, c'est 1,5 emploi indirect qui est également mis en oeuvre. L'activité du site génère le recours à de nombreux prestataires de services dont la plupart sont des entreprises implantées localement (maintenance curative, préventive, chaudronnerie, recyclage électronique, nettoyage du linge, etc.). Les entreprises souhaitant travailler avec le groupe ont la possibilité de répondre aux consultations. Les offres seront étudiées à condition qu'elles répondent aux exigences de qualité (savoirs faire, prix, délais, SAV...) le moins disant n'est pas systématiquement retenu.
TR3, RN 3 contributions	EMPLOI	RECRUTEMENT	Création de nouveaux emplois industriels et réalité des 500 emplois annoncés.	"Ces 500 nouveaux emplois dits ""industriels"" viennent compenser les récentes pertes dues au départ de la société SVA et DELPHI. Pour rester dynamique et attractif, un territoire se doit d'accueillir des habitants, des entreprises créatrices d'emplois. Les PME que nous installons nous communiquent les emplois actuels ainsi que leurs perspectives d'embauche. Nous leur faisons confiance sur ce point comme nous le faisons pour la société Bridor. Si nous faisons le ratio emplois/surface des entreprises actuelles de Sévailles 1 installées au 31 décembre 2019, cela équivaldrait à 482 équivalent emplois sur le secteur de Sévailles 2 (21 ha)."	Dans un contexte économique « normal », la création de 10 lignes de production à 10 ans nécessite bien la création de 500 emplois. Les sites de Servon-sur-Vilaine et Louverné, en sont la preuve formelle.

TR3, RN 2 contributions	EMPLOI	RECRUTEMENT	Transfert des emplois	Ce projet est lié à la croissance organique et historique de l'entreprise. Ce projet n'est en aucun cas une délocalisation d'un site existant. L'ouverture du site de production de Louverné en 2013, la création de nouvelles lignes et du transtockeur à Servon-sur-Vilaine ainsi que la création nette sur ce site de 300 CDI sur les 5 dernières années, le confirment. Bridor s'inscrit dans une volonté de maintien des centres de décision et des sites de production au niveau local d'où l'intérêt de notre implantation sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté. S'agissant du futur projet, sur les 15 premiers salariés de la première ligne, 60% viendront de Servon-sur-Vilaine. L'idée est de mixer les salariés expérimentés avec une population jeune qui arrive à l'effet de cultiver l'ADN Bridor. Un nouveau site créé ne doit pas mettre les autres au ralenti. Il est également rappelé que l'entreprise a moins de 3% de turn-over, contre une moyenne de 8 à 10% dans la même branche. La société Bridor rappelle que tout emploi transféré sera systématiquement remplacé. Le site de Servon-sur-Vilaine accueille le siège social, il y a donc la population de production et la population fonctionnelle (commerce, marketing, contrôle de gestion, finances) ce qui explique les 830 salariés sur site.
----------------------------	--------	-------------	-----------------------	---

TR3, RN 5 contributions	EMPLOI	RECRUTEMENT	Politique salariale	La politique salariale de Bridor prouve que ses engagements pour l'emploi ne sont plus à démontrer : salaires, formation, qualification. Cette politique s'adresse aux publics spécifiques : personnes les plus isolées, emploi et toit, travail handicap, contrat de qualification professionnelle, etc. L'emploi des seniors fait partis des plans de l'entreprise. Le candidat à l'embauche doit disposer d'une capacité d'intégration, d'un savoir être, et d'une volonté d'accompagner des plus jeunes pour développer un collectif. Sur les techniques de recrutement, la méthode par simulation peut être utilisée. Elle est réalisée en lien avec Pôle emploi (utilisée à Louverné). Cette méthode pourrait être complétée par une découverte des métiers (a étudier avec les professionnel de l'emploi). De plus, des stages d'immersion sont organisés, toujours en lien avec Pôle Emploi. Outre les formations internes, il y a des formations extérieures, et les salariés sont encouragés à se former et passer leurs diplomes. Bridor s'attache au bien être de ses salariés. L'entreprise a été élue «Employeur citoyen» en 2020 grâce à ses actions en faveurs de la prévention et de la santé des collaborateurs (formation gestes qui sauvent, ergosquelettes, etc.) Malgré la crise actuelle, Bridor continue à croire en ses Hommes, à son développement et à renforcer ses équipes. Le savoir-faire de l'entreprise s'appuie sur ses équipiers et les compétences sont très variées. Par l'accompagnement et la formation, Bridor propose un ascenseur social à ses salariés.
TR3 1 contribution	EMPLOI	SYNDICATS	Syndicats	Force Ouvrière est le principal syndicat représenté au sein de l'entreprise.

FINANCES

MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DE BRIDOR
RP = Réunion publique TR = Table ronde RN = Registre numérique					
TR1, TR3, RN 5 contributions	FINANCES	FISCALITE LOCALE	Recettes fiscales	Les recettes fiscales perçues par les collectivités accueillant les deux autres unités de production du groupe Bridor laissent entrevoir de belles perspectives pour le territoire et la commune de Liffré. Le calcul de la fiscalité est complexe et intègre de nombreux paramètres encore inconnus pour déterminer les recettes fiscales exactes que générera Bridor. Toutefois, pour information, les 5 plus grosses entreprises du territoire (dont Bridor fera partie) génèrent aujourd'hui plus de 2 500 000 € de ressources fiscales locales.	L'entreprise Bridor créera de la richesse sur le territoire. Il reviendra aux collectivités de décider quels infrastructures sont nécessaires pour les habitants de leurs territoires.
RP1, TR1, TR2, TR3, RN 6 contributions	FINANCES	BUDGET PREVISIONNEL	Equilibre financier de la zone de Sévailles 2	Sévailles 1 a nécessité plus d'investissements (voiries, réseaux...). Le prix appliqué à Bridor équilibre les dépenses, il est même probable que la collectivité gagne de l'argent sur cette opération. Le prix d'équilibre du secteur a été calculé à 10€m² d'où le prix proposé à l'entreprise. Il n'y a pas eu d'effort financier réalisé. Le budget prévisionnel de Sévailles 2 est à retrouver sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté. Cette doctrine est assez éloignée de ce qui se pratique, en général, sur d'autres territoires.	Bridor a négocié le prix du terrain en s'appuyant sur le fait que le site ne se raccordera pas à la station de traitement de la ville (hors eau issue des sanitaires). Bridor aura à sa charge l'ensemble des coûts d'aménagement pour traiter les effluents process). On notera également l'engagement de l'entreprise, dès le début des échanges, de prendre à sa charge le maintien de la continuité du chemin est-ouest.
RN 1 contribution	FINANCES	PRIX DE L'IMMOBILIER	Impact sur le marché immobilier	De nombreux paramètres sont pris en compte pour évaluer un bien immobilier (localisation, surface, etc.) d'autres paramètres concourent à faire évoluer ce prix (présence d'équipements publics, de services, de commerces, etc.) L'ouverture du lycée Simone Veil et l'accueil d'entreprises créatrices d'emploi participent, par exemple, à l'augmentation du prix du bien.	

Liffré $\equiv$ Cormier COMMUNAUTÉ

24, RUE LA FONTAINE

35340 LIFFRÉ

02 99 68 31 31

www.liffre-cormier.fr



<https://www.facebook.com/LiffreCormier/>



https://twitter.com/Liffre_Cormier



ZA OLIVET

35538 SERVON-SUR-VILAINE

www.bridordefrance.com



<https://fr-fr.facebook.com/BridorFR>



https://twitter.com/Bridor_FR